Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère de l'Énergie et des Ressources

Rapport annuel 1990-1991

Québec

92-05671

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Pour alléger le texte, le genre masculin
employé uniformément pour les postes et les fonctions
s'applique également aux hommes et aux femmes.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 1er trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-14982-7
ISSN: 0228 2113
ER92-1009
© Gouvernement du Québec, 1992

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Énergie et des Ressources pour l'exercice financier 1990-1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

La vice-première ministre et
ministre de l'Énergie et des Ressources,
Lise Bacon

Le ministre des Forêts,
Albert Côté

Table des matières

Introduction 9

Profil du ministère 11

— Nature, fonctions et buts du ministère 11

— Chiffres clés de l'exercice 11

— Cadre d'action 12

— Haute direction 12

— Structure administrative 13

— Faits marquants 13

Les terres 15

— Chiffres clés de l'exercice 15

— Faits saillants 16

• Connaissance géographique du territoire 16

• Gestion des terres publiques 16

— Perspectives 17

— Connaissance géographique du territoire 17

• Priorités d'action 18

• Cadastre 18

Priorités d'action 18

Bilan des réalisations 18

• Arpentage 18

Priorités d'action 18

Bilan des réalisations 19

• Cartographie 19

Priorités d'action 19

Bilan des réalisations 20

• Géodésie 20

Priorités d'action 20

Bilan des réalisations 20

• Information géographique et foncière 21

Priorités d'action 21

Bilan des réalisations 21

• Recherche et développement 21

— Gestion des terres publiques 22

• Priorités d'action 22

• Intégrité du territoire 22

Priorités d'action 22

Bilan des réalisations 22

• Aménagement des terres 22

Priorités d'action 22

Bilan des réalisations 23

• Concession des terres 23

Priorités d'action 23

Bilan des réalisations 24

L'énergie 25

— Chiffres clés de l'exercice 25

— Faits saillants 26

— Perspectives 26

— Planification de l'intervention 26

• Priorités d'action 27

• Bilan des réalisations 27

— Électricité 28

• Priorités d'action 28

• Bilan des réalisations 28

— Hydrocarbures 29

• Pétrole 30

Priorités d'action 30

Bilan des réalisations 30

• Produits pétroliers 30

Priorités d'action 30

Bilan des réalisations 30

• Gaz naturel 30

Priorités d'action 30

Bilan des réalisations 30

— Efficacité énergétique 31

• Priorités d'action 31

• Bilan des réalisations 31

— Recherche et développement 32

• Priorité d'action 32

• Principales réalisations 32

Les forêts 33

— Chiffres clés de l'exercice 33

— Faits saillants 33

— Perspectives 34

— Planification de l'intervention 34

— Connaissance de la forêt 34
• Bilan des réalisations 34
— Allocation de la matière ligneuse 34
• Bilan des réalisations 34
— Travaux de génie 35
— Protection des forêts 35
• Protection contre le feu 35
Priorités d'action 35
Bilan des réalisations 35
• Protection contre les insectes et les maladies 35
Priorités d'action 35
Bilan des réalisations 35
— Éducation en conservation 36
• Priorités d'action 36
• Bilan des réalisations 36
— Environnement 36
• Priorités d'action 36
• Bilan des réalisations 37
— Amélioration des forêts 37
• Priorités d'action 37
— Aménagement des forêts publiques 37
• Priorité d'action 37
• Bilan des réalisations 37
— Aménagement des forêts privées 38
• Bilan des réalisations 38
— Production de plants 38
• Priorités d'action 38
• Bilan des réalisations 38
— Contrôle des interventions 38
• Priorités d'action 39
• Bilan des réalisations 39
— Recherche et développement 39
• Priorités d'action 39
• Principaux résultats 39
— Développement de l'industrie forestière 40
• Bilan des réalisations 40
— Financement forestier 40
• Bilan des réalisations 41

Les mines 43
— Chiffres clés de l'exercice 43
— Faits saillants 44
— Perspectives 44
— Exploration géologique et minérale 44
• Priorités d'action 44
• Recherche géologique 44
Bilan des réalisations 44
• Assistance à l'exploration minière 45
Bilan des réalisations 45
• Accès à l'information géologique 45
Bilan des réalisations 45
— Industrie minérale, son développement, ses lois 45
• Assistance financière à l'industrie 45
Bilan des réalisations 45
• Statistiques et économie minérale 46
Bilan des réalisations 46
• Redevances et titres miniers 46
Bilan des réalisations 46
— Assistance scientifique et technologique 46
• Applications industrielles 47
Bilan des réalisations 47
• Développement technologique 47
Bilan des réalisations 47
— Assistance à la Société nationale de l'amiante 48

Direction supérieure et soutien administratif 49
— Gestion interne et soutien administratif 49
— Chiffres clés de l'exercice 49
— Direction générale de l'administration 49
• Bilan des réalisations 49

Annexes 53
— Annexe 1
Fonctions et pouvoirs de la ministre de l'Énergie et des Ressources 53
Fonctions et pouvoir du ministre des Forêts 53
— Annexe 2
Lois administrées par la ministre de l'Énergie et des Ressources 55
Lois administrées par le ministre des Forêts 55
— Annexe 3
Cadres supérieurs et intermédiaires au ministère de l'Énergie et des Ressources 57
Cadres supérieurs et intermédiaires au ministère des Forêts 57

Tableaux **61**

— Tableau 1

Terres : Répartition des volumes d'activités par point de service et par catégorie de requêtes en 1990-1991 **61**

— Tableau 2

Terres : Répartition des revenus par catégorie de produits en 1990-1991 **61**

— Tableau 3

Analyses énergétiques en 1990-1991 **61**

— Tableau 4

Études de faisabilité en 1990-1991 **62**

— Tableau 5

Aperçu de l'évolution de la demande des titres miniers au cours des deux dernières années **62**

— Tableau 6

Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral **63**

— Tableau 7

Sommaire des droits perçus ou remboursés du 1er avril 1987 au 31 mars 1991 **63**

— Tableau 8

Répartition de la production des plants, par région administrative et par centre de production en 1990-1991 **64**

— Tableau 9

Répartition, par région, de la récolte de cônes par le ministère dans les forêts publiques en 1990-1991 **65**

— Tableau 10

Répartition des plants produits par les différents producteurs de l'entreprise privée en 1990-1991 **65**

— Tableau 11

Volumes de bois autorisés et récoltés par région administrative **65**

— Tableau 12

Traitements sylvicoles réalisés dans les forêts publiques en 1990-1991 **66**

— Tableau 13

Répartition, par région, des principaux travaux réalisés par le ministère dans les forêts publiques en 1990-1991 **67**

Introduction

Ce document présente les points marquants de l'activité ministérielle pour l'année 1990-1991 du ministère de l'Énergie et des Ressources et donne un aperçu de ce que l'on prévoit réaliser au cours des prochaines années.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur les activités du ministère de l'Énergie et des Ressources, on peut s'adresser à :

Direction des communications
Ministère de l'Énergie et des Ressources
5700, 4e Avenue Ouest, 3e étage
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

Tél. : (418) 646-2727 (région de Québec)
1-800-463-4558 (les autres régions)
Télécopieur : (418) 643-0720

Profil du ministère

Le ministère de l'Énergie et des Ressources existe depuis le 21 septembre 1979, date à laquelle a eu lieu la fusion du ministère des Terres et Forêts et de deux directions générales du ministère des Richesses naturelles l'énergie et les mines.

Au cours du présent exercice, soit le 30 janvier 1991, le décret 93-91 a donné lieu à la création du ministère des Forêts. Pendant presque toute la durée de l'exercice, soit jusqu'à la création du ministère des Forêts, le ministère de l'Énergie et des Ressources regroupait quatre secteurs d'intervention, dont trois relèvent de la mission économique du gouvernement : les Forêts, les Mines et l'Énergie. Le quatrième secteur, les Terres, relève de la mission administrative.

Nature, fonctions et buts du ministère

Le ministère de l'Énergie et des Ressources a le mandat d'assurer, par une action concertée de ses secteurs d'intervention, une gestion rationnelle des ressources naturelles pour appuyer le développement économique du Québec. Il a la responsabilité d'élaborer et d'exécuter les plans et les programmes pour la mise en valeur des terres publiques ainsi que le développement, l'exploitation et la transformation au Québec des ressources énergétique, forestière et minérale.

Ainsi, le ministère doit chercher à accroître sa connaissance du territoire québécois tout en développant les outils qui assureront une saine gestion. Ce faisant, il assure la mise en valeur du territoire public en fonction de son potentiel et des besoins des divers usagers.

Le ministère doit par ailleurs voir à la sécurité des approvisionnements en énergie ainsi qu'à la mise en valeur du potentiel énergétique du Québec pour assurer la croissance économique du Québec dans le respect de l'environnement et des peuples, et enfin, à l'utilisation efficace de l'énergie. Il voit à l'administration des lois et règlements relatifs à l'utilisation des forces hydrauliques, à l'exploration pétrolière et gazière et à la commercialisation des produits pétroliers. Il gère également les programmes d'aide technique et financière visant à accroître la productivité, l'efficacité énergétique et le développement des technologies et des énergies nouvelles.

Le ministère doit aussi assurer la gestion des ressources minérales du Québec, dans le meilleur intérêt de tous les Québécois. Pour ce faire, il pourvoit au développement de la connaissance du potentiel minéral et il encadre les activités d'exploration et d'exploitation. Il offre à l'industrie minière une assistance technique, commerciale et financière, ainsi qu'un support scientifique et technologique.

Jusqu'à la création du ministère des Forêts, le ministère de l'Énergie et des Ressources se préoccupait aussi de la mise en valeur des forêts domaniales québécoises et de leur protection. Il avait la tâche de favoriser le développement d'une industrie forestière prospère, compétitive et respectueuse de l'environnement et des diverses vocations de la forêt. À cette fin, il a collaboré efficacement au développement des marchés extérieurs par le biais d'une politique économique et des études industrielles appropriées, par le développement de la production et des travaux de recherche et par une présence régionale active.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources a également sous sa responsabilité des sociétés d'État qui, par leur présence active sur les marchés, lui fournissent un éclairage constant et privilégié sur l'actualité économique québécoise.

Au début de l'exercice, l'effectif autorisé du ministère de l'Énergie et des Ressources s'élevait à 2 297 employés réguliers; l'embauche d'employés occasionnels représentait 2 164 années-personnes pour un total de 4 461 années-personnes.

Le budget initial du ministère s'élevait à 507,3 millions de dollars pour 1990-1991, ce qui inclut 3,7 millions de dollars de crédits permanents soit 1,4 % du budget total du gouvernement.

Chiffres clés de l'exercice

Dépenses comparatives 1990-1991 et 1989-1990

Secteur d'activité	1990-1991 ('000 $)	1989-1990 ('000 $)	Variation %
Les Terres	23 208 $	19 325 $	20.1
L'Énergie	12 597 $	12 261 $	2.7
Les Mines	87 436 $	104 617 $	-16.4
L'Administration	45 646 $	41 856 $	9.1
Total	**168 887 $**	**178 059 $**	**-5.2**

Secteur d'activité	1990-1991 ('000 $)	1989-1990	Variation %
Les Forêts	287 211 $	284 117	1.1
Total	**287 211 $**	**284 117**	**1.1**

Répartition de l'effectif en années-personnes par secteur en 1990-1991

Secteur	Perm.	Occ.	Perm. et occ. Total
	Années-personnes		
Les Terres	303	117	420
Les Mines	339	135	474
L'Énergie	161	41	202
L'Administration	302	188	490
Total	**1 105**	**481**	**1 586**

Secteur	Perm.	Occ.	Perm. et occ. Total
	Années-personnes		
Les Forêts	1 192	1 566	2 758
Total	**1 192**	**1 566**	**2 758**

État comparatif des revenus 1990-1991 et 1989-1990 (en dollars)

Activités générant des revenus	1990-1991 ('000 $)	1989-1990	Variation %
Énergie	37 710	32 904	15
Mines	-31 619*	-29 888	6
Autres droits	5 681	5 933	-4
Vente de biens et services	20 013	14 766	36
Intérêts	443	246	80
Pénalités	138	212	-35
Recouvrement de dépenses	1 510	1 073	41
Ententes fédérales-provinciales	2 405	6 745	-64
Total	**36 281**	**31 991**	**13**

Activités générant des revenus	1990-1991 ('000 $)	1989-1990	Variation %
Forêts	77 356	84 066	-8
Vente de biens et services	2 227	2 465	-10
Intérêts	698	656	6
Pénalités	8	37	-78
Ententes fédérales-provinciales	5 618	35 404	-84
Total	**85 907**	**122 628**	**-30**

* Le montant négatif des revenus est attribuable en grande partie à des remboursements partiels (18 %) des pertes d'opération occasionnées par des frais d'exploration, de mise en valeur et de capital.

Cadre d'action

La loi constitutive du ministère a été sanctionnée le 21 décembre 1979. Formant à l'origine le chapitre 81 des lois de 1979, cette loi est maintenant désignée comme étant le chapitre M-15.1 des Lois refondues du Québec.

L'article 12 de cette loi fournit la description des fonctions et des pouvoirs de la ministre de l'Énergie et des Ressources. La ministre a aussi la responsabilité de certains organismes. Elle doit de plus voir à l'application de la Loi sur le développement de la région de la Baie-James (L.R.Q., c. D-8), à l'exception des articles 34 à 40 dont l'application est confiée au ministre des Affaires municipales (la description complète des pouvoirs est fournie en annexe).

Haute direction

La haute direction du ministère de l'Énergie et des Ressources se compose de :

Lise Bacon
Vice-première ministre et
ministre de l'Énergie et des Ressources
responsable du développement régional

François Geoffrion
Sous-ministre

Guy Morneau
Sous-ministre associé aux Terres

Gérard Prévost
Sous-ministre associé à l'Énergie

Onil Roy
Sous-ministre associé aux Mines

Jean Renaud Poirier
Sous-ministre adjoint à l'administration

Robert Lamarche
Sous-ministre adjoint à l'exploration géologique et minérale

Avant la création du ministère des Forêts, la haute direction du ministère comptait également :

Albert Côté
Ministre délégué aux Forêts

Raymond Savoie
Ministre délégué aux Mines et au Développement régional

Bernard Harvey
Sous-ministre associé aux Forêts, par intérim

Rémi Girard
Sous-ministre adjoint à la direction générale du développement

Structure administrative

Le sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources est assisté d'un sous-ministre adjoint à l'Administration et de quatre sous-ministres associés aux différents secteurs d'intervention : Énergie, Mines, Terres et Forêts. Il est également conseillé par le secrétaire, le coordonnateur aux Affaires autochtones et par les directeurs des Affaires juridiques, du Secrétariat aux sociétés d'État et à la planification, de la Vérification interne ainsi que de la Comptabilité.

Le ministère compte dix directions régionales, soit : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, Saguenay — Lac-Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières, Estrie, Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord.

Faits marquants

L'événement le plus important de l'exercice 1990-1991 a sans doute été la création du ministère des Forêts par l'adoption du décret 93-91, au mois de janvier 1991.

Les secteurs d'activité du ministère ont aussi à leur actif des réalisations majeures.

Au Secteur terres, le programme de réforme cadastrale a été réévalué pour donner lieu à une relance effectuée conjointement avec le ministère de la Justice. Le ministère s'est aussi consacré au développement du plan géomatique gouvernemental, notamment par la constitution d'une cartographie de base.

Les réalisations marquantes du Secteur mines consistent, entre autres, en la réalisation de projets de levés et d'études géologiques, géochimiques et géophysiques avec la collaboration de différents partenaires. Il importe aussi de mentionner l'assistance financière importante fournie d'une part, pour favoriser la prospection et l'exploration minière dans différentes régions du Québec et d'autre part, pour réaliser des études relatives au développement minéral. De plus, le ministère a également commandité de nombreux projets de recherche minérale et subventionné la Société nationale de l'amiante.

Dans le domaine de l'énergie, la tenue de la Commission parlementaire sur la situation et les perspectives de l'énergie électrique au Québec s'est avérée des plus importantes.

L'entrée en vigueur du programme d'aménagement et d'exploitation des petites centrales hydroélectriques par des producteurs privés retient également l'attention. La question de l'approvisionnement et du prix des produits pétroliers et du pétrole brut a exigé du ministère un suivi des plus attentif.

La nécessité de la prévention et du respect des questions environnementales a été mise en évidence notamment par la formulation d'une nouvelle réglementation en matière de produits pétroliers et par la mise en place d'un nouveau plan d'inspection.

Dans le domaine des forêts, le ministère a entretenu les nouveaux rapports développés avec l'entreprise privée en lui confiant, sous forme de contrat, les travaux d'approvisionnement et d'aménagement forestiers.

Le ministère a également développé une stratégie de protection des forêts. Il a aussi déposé le premier Rapport quinquennal sur l'état des forêts et a annoncé officiellement le démarrage du projet de développement sur la gestion intégrée des ressources, en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et le ministère de l'Environnement.

Les terres

Le ministère exerce à l'égard du territoire un double mandat.

D'une part, il doit rendre disponible à l'appareil gouvernemental, aux municipalités régionales de comté, aux municipalités, aux entreprises privées et à la population l'information géographique et foncière nécessaire de façon à permettre l'administration, l'utilisation et la mise en valeur du territoire québécois et à favoriser le développement socio-économique. À cet égard, il met en place et entretient des systèmes de référence et de représentation tels que le cadastre, l'arpentage, la cartographie de base et le réseau géodésique.

D'autre part, il est responsable de l'affectation des terres du domaine public qui représentent 90 % de la superficie du Québec, ce qui équivaut à presque trois fois la superficie de la France. Cet immense territoire, qui compte une réserve d'eau douce unique au monde, offre un potentiel hydroélectrique inégalé, des ressources minières d'un volume et d'une teneur encore insoupçonnés. Il regroupe par ailleurs plus de 90 % des territoires forestiers du Québec et présente un potentiel récréo-touristique exceptionnel. Les activités qui prennent place dans ce territoire contribuent d'une façon majeure à l'essor économique du Québec et soutiennent des centaines de milliers d'emplois dans les régions. Son mandat est, à cet égard, de faire respecter et de maintenir l'intégrité du territoire du Québec, de participer à la planification de l'utilisation des terres du domaine public et de gérer les droits fonciers qui y sont accordés.

Chiffres clés de l'exercice

Dépenses comparatives 1990-1991 et 1989-1990 par programme

Programmes	1990-1991 ('000 $)	1989-1990 ('000 $)	Variation %
Connaissance géographique du territoire	13 402	11 474	16,8
Gestion des terres publiques	9 806	7 851	24,9
Total	**23 208**	**19 325**	**20,1**

Effectif comparatif 1990-1991 et 1989-1990 en années-personnes

Années budgétaires	Perm. (Années-personnes)	Occ. (Années-personnes)	Total
1990-1991	303	117	420
1989-1990	300	77	377
Variation			**11,4 %**

Répartition de la dépense par activité ('000$)

Activités	Dépense par activité ('000 $)
CONNAISSANCE GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE	**13 401,9**
Cadastre	1 566,3
Arpentage	2 821,7
Cartographie	3 010,8
Géodésie	955,8
Centre d'information géographique et foncière	253,4
Recherche et développement	399,6
Fonds de la réforme cadastrale	2 640,3
Soutien administratif	470,4
Gestion interne du programme de connaissance géographique du territoire	1 283,6
GESTION DES TERRES PUBLIQUES	**9 805,6**
Inventaire des terres et de l'utilisation	125,0
Enregistrement des droits fonciers et d'exploitation	998,4
Élaboration de politiques	510,1
Aménagement des terres	986,3
Octroi et acquisition de droits	3 110,2
Contrôle de l'utilisation des terres publiques	322,0
Information à la clientèle	310,2
Lots intramunicipaux	1 011,5
Gestion interne du programme de gestion des terres publiques	2 431,9
TOTAL	**23 207,5**

Faits saillants

Connaissance géographique du territoire

Les faits saillants relatifs à la connaissance géographique du territoire s'inscrivent au chapitre de la réforme du cadastre et des activités liées au plan géomatique gouvernemental.

Compte tenu de la complexité du projet de réforme cadastrale, de son envergure et du nombre d'interlocuteurs concernés, le programme connaissait des difficultés qui empêchaient d'atteindre l'objectif de départ, soit la formation d'une image complète et précise du morcellement foncier. Le ministère a entrepris une réévaluation globale du programme de réforme cadastrale qui a permis d'identifier, dans un premier temps, les conditions nécessaires à la relance de ce programme.

Ainsi, le ministère a établi, conjointement avec le ministère de la Justice, la nature du produit cadastral recherché et de la participation concrète au projet des deux ministères.

Les concepts mis de l'avant pour la relance du programme ont été validés par la réalisation de huit mandats spécifiques de rénovation cadastrale. Les résultats de ces mandats et d'un certain nombre d'études menées à l'interne permettront d'évaluer correctement les coûts et les échéanciers.

Enfin, un comité conjoint regroupant le ministère et l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec a permis d'établir un consensus sur le mode de réalisation technique à retenir pour la rénovation cadastrale.

Les cartes de base à l'échelle 1:1 000 ont été réalisées dans 50 municipalités à travers le Québec, ce qui porte à 325 le nombre de municipalités où la cartographie urbaine a été complétée.

On a aussi ajouté au réseau de base 125 points géodésiques et intégré quelque 750 points de canevas complémentaires établis par les municipalités.

Des mandats de rénovation cadastrale ont été émis dans huit municipalités. Depuis le début du programme, plus de 152 000 lots ont été rénovés, dont 1 178 lots au cours de l'exercice 1990-1991.

Relativement au plan géomatique gouvernemental, le ministère a principalement oeuvré à la réalisation de la cartographie de base à l'échelle 1:20 000. Les principales activités reliées à la constitution de cette cartographie ont été la production de 63 nouveaux feuillets topographiques ainsi que la numérisation ou la compilation de 100 cartes des arpentages. Il a aussi procédé à l'adoption du nouveau système de référence géodésique NAD 83, du Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ) et du Système québécois de référence cartographique (SQRC) en plus de compléter le développement du système de gestion des informations géodésiques GEODEQ II.

Par ailleurs, le ministère a réalisé divers autres projets, tels la diffusion de l'inventaire des données à référence spatiale et l'officialisation des bases d'étalonnage, en plus de participer activement aux travaux du comité directeur de la géomatique. La télédétection a également été très active en 1990-1991. Au total, trois projets-pilotes ont été complétés et ont fait l'objet de rapports ou de publications. Ce sont les projets de mise à jour des cartes forestières en forêt privée réalisés avec le ministère des Forêts, le projet d'occupation du territoire en zone agricole réalisé avec le ministère de l'Environnement, et enfin le projet d'évaluation de la télédétection pour le suivi du périmètre urbain, réalisé en collaboration avec le ministère des Affaires municipales. Six nouveaux projets de développement et d'application ont également impliqué le Centre québécois de coordination de la télédétection.

Par ailleurs, bon nombre d'individus ou de groupes intéressés par la connaissance, l'aménagement, l'exploitation, la mise en valeur et la protection du territoire ont fait appel au Centre d'information géographique et foncière. Plus de 77 000 requêtes ont été traitées par le Centre et plus de 452 000 documents ont été livrés par la Photocartothèque (voir tableaux 1 et 2).

Gestion des terres publiques

La poursuite du programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux et le développement de la villégiature sur les terres publiques ont constitué les faits saillants reliés à la gestion des terres publiques.

Le ministère a investi quelque 1,1 million de dollars dans le programme des lots publics intramunicipaux, amorcé au cours de l'exercice précédent. Ce programme a entraîné des retombées économiques importantes pour les régions en visant la consolidation, le remembrement et la mise en valeur des terres publiques. Au cours de l'exercice, les activités du programme ont principalement porté sur la mise en vente de lots épars à la suite d'appels d'offres publics et sur invitation.

Le développement de la villégiature sur les terres publiques a été un dossier fort important au cours de l'exercice.

En août 1990, une entente administrative a été signée avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le but d'assurer la prise en considération du potentiel faunique des lacs et des rivières lors de la planification du développement de la villégiature. Les termes de cette entente ont été approuvés par le comité

ministériel permanent pour l'aménagement du développement régional et de l'environnement (COMPADRE).

Le ministère a par ailleurs formulé des amendements à la **Loi sur les terres du domaine public** afin de simplifier les règles d'application de la dévolution de la réserve de trois chaînes et a procédé à de nombreuses consultations auprès des différentes personnes concernées. L'adoption des modifications législatives est prévue au cours du prochain exercice financier.

Perspectives

Le ministère traitera en priorité les six dossiers suivants : la réévaluation du programme de réforme cadastrale, la réalisation du plan géomatique gouvernemental, la télédétection, la cession et la mise en valeur des lots publics intramunicipaux, la mise en oeuvre d'une stratégie d'intervention en matière de villégiature, ainsi que la mise en place d'un réseau régional responsable de la gestion des terres publiques pour faire suite à la création du ministère des Forêts.

En regard de la réévaluation du programme de la réforme cadastrale, le ministère terminera en 1991-1992 le concept annoncé, ce qui permettra de terminer les travaux nécessaires à l'obtention des autorisations gouvernementales requises pour la relance du programme. Si le ministère obtient ces autorisations, il mettra en place les infrastructures techniques et organisationnelles pour amorcer rapidement la relance de cet important programme.

En relation avec le plan géomatique gouvernemental, le ministère entend poursuivre la numérisation des feuillets topographiques et des cartes de morcellement foncier. On amorcera d'autre part la mise à jour de l'information géographique en actualisant quelque 80 cartes topographiques existantes.

Pour la télédétection, l'année 1991-1992 représente un virage. On devrait assister à la création du Centre de télédétection appelé à remplacer l'actuel Centre québécois de coordination de la télédétection (CQCT). On assistera probablement au démarrage de PROGERT, le Projet de recherche pour l'observation et la gestion des ressources terrestres. Ce projet mobilisateur du Fonds de développement technologique (FDT), dont le budget s'élève à 28,5 millions de dollars, est réalisé sous la supervision du ministère.

Par ailleurs, il est aussi prévu d'intensifier les efforts en regard de l'exploitation des données RADAR afin de préparer les usagers potentiels au lancement du satellite canadien RADARSAT et de redémarrer la publication d'un bulletin d'information sur les activités gouvernementales en télédétection.

Pour faire suite à l'adoption du datum géodésique nord-américain NAD 83, le ministère entreprendra en 1991-1992 un programme d'une durée, de trois à cinq ans, pour la conversion de ses données et documents en référence au datum NAD 27; il entamera aussi un programme d'assistance technique auprès des autres organismes. D'autres projets sont aussi prévus tels la mise en place de la procédure d'accès à GEODEQ II par télécommunication, le développement d'un système de numérisation des croquis des points géodésiques et le démarrage des activités du Comité géodésique.

Afin de favoriser davantage le développement économique régional et de répondre, dans une large mesure, aux attentes des organismes de gestion des forêts privées et du public en général, le ministère consacrera à nouveau 1,17 million de dollars au programme des lots publics intramunicipaux au cours de l'exercice 1991-1992.

En matière de villégiature, les mécanismes de mise en oeuvre de l'entente mentionnée précédemment seront élaborés en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. En outre, les outils de planification provinciale (macrozonage et guides normatifs) seront complétés et soumis à la consultation des autres ministères et organismes, alors que les directions régionales procéderont à des discussions avec leurs partenaires régionaux soit les municipalités régionales de comté, les municipalités et les zecs, en prévision de la confection des plans régionaux de développement.

Cet effort de planification mènera à l'application d'un cadre normatif opérationnel plus adéquat pour assurer un développement harmonieux, cohérent et durable de la villégiature sur les terres publiques.

Par ailleurs, le ministère entend rattacher directement la question des occupations sans droit à la stratégie de développement de la villégiature. La participation des représentants locaux et régionaux aura une influence déterminante car la collaboration de la population est essentielle pour que cette opération soit couronnée de succès. Le ministère compte également soumettre les plans régionaux de développement à ces organismes ainsi qu'aux autochtones.

Connaissance géographique du territoire

Pour améliorer substantiellement la connaissance géographique du territoire, il s'avère fondamental de constituer une infrastructure géographique adaptée aux besoins des secteurs public et privé. Les objectifs importants sont la rationalisation du développement des systèmes gouvernementaux d'information géographique et foncière, de même que l'émergence d'une expertise québécoise dans le domaine de la géomatique.

Priorités d'action

- Terminer la réévaluation du programme de la réforme cadastrale sur les plans organisationnel, technique et financier et soumettre le dossier aux autorités gouvernementales pour décision en 1991-1992;
- Accélérer le rythme de la numérisation des cartes de base à l'échelle 1:20 000, y compris les données cadastrales existantes et les données d'arpentage, et effectuer la couverture cartographique du territoire québécois.

Cadastre

En matière de cadastre, le ministère doit pouvoir répondre à un besoin d'enregistrement des droits immobiliers exprimé par le ministère de la Justice du Québec. La mission gouvernementale en matière de cadastre consiste à désigner, représenter et localiser chaque parcelle de terrain par un premier constat que l'on appelle le cadastre originaire. La mise à jour est ensuite tenue par la réception et l'officialisation de tout nouveau morcellement créé par un propriétaire. En 1985, la **Loi favorisant la réforme du cadastre québécois** consacrait la mise en place du programme de réforme afin d'assurer la mission gouvernementale en cette matière. Par ailleurs, les activités de mise à jour du système actuel se continuent par l'application des lois relatives aux opérations cadastrales.

Priorités d'action

- Statuer définitivement sur le produit cadastral;
- Établir la faisabilité des concepts proposés pour la relance du programme;
- Valider les coûts et les échéanciers du nouveau projet;
- Obtenir un consensus avec les autres participants;
- Donner préséance à toutes les activités résultant des obligations juridiques;
- Accélérer l'officialisation des documents pour mieux desservir la clientèle.

Bilan des réalisations

Le ministère a poursuivi les travaux de rénovation cadastrale. Le parachèvement des dossiers en cours a nécessité la tenue de 10 consultations des propriétaires tel que l'exige la loi. Un dépliant d'information, élaboré et produit en collaboration avec la Direction des communications du ministère, a permis de transmettre une information adéquate aux propriétaires concernés. Des communiqués de presse ont également été diffusés pour annoncer la tenue des séances de consultation. De plus, 29 avis ministériels ont permis d'officialiser autant de rénovations cadastrales, touchant quelque 38 825 lots.

Le ministère a officialisé 35 cadastres répartis dans les divisions d'enregistrement de Bonaventure n° 1, La Tuque, Rouyn-Noranda, Saguenay et Sept-Îles.

Il a mis au point sa nouvelle édition des Instructions sur la préparation et la présentation des documents cadastraux et établi une nouvelle tarification pour les dossiers soumis à l'enregistrement cadastral.

Pour remplir adéquatement son rôle dans l'application de la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**, le ministère s'est adressé aux 97 municipalités régionales de comté afin d'obtenir les informations pertinentes lorsqu'elles mettent fin aux mesures de contrôle intérimaire.

Par ailleurs, une attention particulière a été apportée au nouveau Code civil du Québec en raison de son impact sur les opérations cadastrales courantes. De plus, il a fallu innover en matière de copropriété à la suite des nouvelles dispositions de la loi.

Du point de vue de la statistique, 18 964 requêtes ont été reçues dont 876 concernant 18 101 lots détenus en copropriété d'immeuble (condominiums), pour un total de 82 823 lots ajoutés et 34 345 lots amendés.

Arpentage

La responsabilité du ministère en matière d'arpentage se traduit par l'application des lois et règlements, par l'élaboration de normes et autres règles se rapportant à l'arpentage et par la délimitation des terres du domaine public, des frontières du Québec et de certaines entités administratives créées par le gouvernement. Le ministère assume également la production des cartes illustrant le morcellement du territoire public à la suite d'une délimitation et assure la tenue d'archives d'arpentage aussi bien que la conservation des documents soumis pour officialisation et dépôt.

Priorités d'action

- Fournir une expertise-conseil pour la réalisation du programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux de même que pour le dossier de la villégiature;
- Atteindre un rythme de production et de numérisation des compilations des arpentages pour rencontrer l'échéancier quinquennal;
- Accélérer le traitement des demandes d'arpentage provenant des régions administratives et la réalisation des travaux donnés à contrat;
- Répondre aux besoins urgents reliés à l'implantation des infrastructures de morcellement foncier et de construction dans certains villages inuit du Nord-du-Québec.

Bilan des réalisations

Le ministère a donné suite à 63 demandes de travaux, dont 16 à l'interne, pour effectuer la délimitation et le lotissement sur des territoires publics situés dans la partie méridionale du Québec, ce qui a donné lieu au tracé de 160 kilomètres de limite et à la délimitation de 164 emplacements à des fins de villégiature ou d'habitation. Il a analysé 425 dossiers avant leur officialisation et procédé à l'émission de 474 autorisations et instructions techniques d'arpentage, soit environ 8 % de plus que le chiffre record obtenu l'année précédente.

L'échantillonnage pour le contrôle de l'assurance-qualité des travaux confiés à des firmes privées a été porté à plus de 50 %.

Afin de donner aux gestionnaires des terres du domaine public la possibilité d'effectuer les transactions foncières appropriées, le ministère a fourni la désignation officielle des territoires arpentés et la documentation nécessaire à l'inscription au « Terrier » de 3 712 lots ou parcelles de lots.

La mise en oeuvre du programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux a été appuyée par plusieurs demandes de formation et d'expertise liées à la connaissance géographique et foncière du territoire.

Le ministère a procédé à l'implantation de repères pour des projets de lotissement dans les villages de Kuujjuarapik, d'Inukjuak, de Povungnituk, de Salluit, de Kuujjuaq et de Kangiqsualujjuaq. Il a aussi délimité les sites aéroportuaires de Kangiqsualujjuaq et d'Akulivik, procédé à l'établissement des limites des terres de catégorie 1 à Wemindji et achevé la production de documents d'arpentage pour les travaux réalisés en régie entre 1984 et 1986.

Il a également autorisé, contrôlé et supervisé des travaux d'envergure sur le territoire de la Baie-James et sur les terres du domaine public situées au nord du 51° parallèle, dont la délimitation de sites pour la construction d'aides à la navigation ou de tours de repérage pour les télécommunications, l'établissement d'emprises de lignes de transport d'énergie électrique et l'expertise quant aux travaux d'arpentage relatifs aux projets hydroélectriques.

En matière de compilation cartographique des arpentages, le ministère a ajouté 71 nouveaux feuillets au répertoire cartographique couvrant ainsi une partie des régions du Témiscamingue, de l'Outaouais, du Saguenay et de la Côte-Nord. Ces feuillets seront disponibles dès leur numérisation prévue pour l'an prochain.

Il a aussi déterminé, en prévision de la production de nouveaux feuillets cartographiques, les coordonnées d'environ mille cinq cents points de contrôle d'arpentage dont 43 par méthode GPS ou par méthode conventionnelle.

Parallèlement, la mise sur pied du programme de numérisation des cartes des compilations des arpentages a nécessité l'inventaire des coordonnées conservées et l'élaboration de normes et méthodes de production pour contrôler éventuellement les standards de qualité des feuillets numérisés. Au terme de cet exercice, 24 feuillets ont été numérisés. L'adoption du système NAD 83 a requis par ailleurs la conversion de la totalité des données en main.

Au chapitre des limites territoriales, le ministère a examiné, pour la Direction de la législation de l'Assemblée nationale, les descriptions contenues dans cinq projets de loi. À la suite de cet examen, il a été nécessaire de produire six descriptions de territoires. Le ministère a aussi traité différentes demandes du ministère des Affaires municipales, qui ont nécessité la préparation des descriptions officielles accompagnant les requêtes d'incorporation municipale ou de modifications aux limites de 31 municipalités locales et de 6 municipalités régionales de comté. Le ministère a aussi étudié un projet de loi devant modifier la **Loi sur l'organisation territoriale municipale** et préparé une nouvelle description de la station forestière de Duchesnay.

Cartographie

À titre de cartographe officiel du gouvernement du Québec, le ministère, par l'entremise du Service de la cartographie, a pour mission d'établir et de gérer la cartographie fondamentale du Québec, de produire les cartes générales et administratives du territoire, de fournir les services spécialisés requis par l'appareil gouvernemental, soit la photographie aérienne, la cartographie de projets, la télédétection, etc. Ces différentes activités de production d'information géographique de base prennent de plus en plus d'importance avec l'avènement de la géomatique et la mise sur pied des systèmes d'information à référence spatiale dans plusieurs ministères et organismes québécois.

Priorités d'action

- Démarrer le projet quinquennal de numérisation des cartes topographiques 1:20 000 produites de façon conventionnelle;
- Amorcer le processus de réalisation et de transformation des produits cartographiques selon le nouveau système de référence NAD 83;
- Éditer et diffuser l'inventaire des données à référence spatiale;
- Amorcer le programme d'expérimentation des données RADAR avec différents partenaires gouvernementaux.

Bilan des réalisations

En cartographie fondamentale, le ministère a réalisé des travaux de photographie aérienne, soit 3 155 kilomètres linéaires, des travaux de contrôle photogrammétrique, soit 96 points, et des travaux d'aérotriangulation, soit 1 175 modèles, dans les régions de la réserve faunique de La Vérendrye et de la rivière Mistassini dans le but d'assurer la production cartographique à l'échelle 1:20 000.

La production cartographique numérique à l'échelle 1:20 000 a totalisé 63 feuillets. Les secteurs cartographiés sont situés dans les régions de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Michel-des-Saints et de la rivière Mistassini.

Pour les besoins forestiers du ministère, plus de 80 000 kilomètres linéaires ont fait l'objet de prises de photographies aériennes dans les régions de Manicouagan, Basse-Côte-Nord, Lac-Saint-Jean, Québec, Hull et Maniwaki.

Dans le cadre du programme fédéral-provincial de cartographie des risques d'inondation, le ministère a produit, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, 81 cartes à l'échelle 1:1 000 dans la région des municipalités de Laterrière, Champlain et Pointe-du-Lac.

Le ministère a aussi produit, pour le programme de réforme cadastrale, 367 cartes entières à l'échelle 1:1 000 et 40 cartes à l'échelle 1:5 000. Il a aussi réalisé, en vue de cette production cartographique, 1 320 kilomètres de photographies aériennes, 262 points de contrôle photogrammétrique et 950 modèles d'aérotriangulation.

En ce qui concerne le plan géomatique gouvernemental, outre les réalisations mentionnées parmi les faits saillants, il importe de mentionner que le nouveau programme quinquennal de conversion par balayage optique s'est amorcé par la production des 100 premiers feuillets. La transformation des fichiers selon le système NAD 83 et la structuration des données topographiques en fonction des nouvelles normes de production comptent aussi parmi les nouvelles activités.

Le ministère a complété 18 projets de cartographie générale et thématique, qui ont conduit à l'édition de treize cartes et de trois publications ainsi qu'à la création et à l'actualisation de deux fichiers de limites administratives et des localités.

En télédétection, des projets importants ont été réalisés dont la mise à jour des cartes forestières à l'aide des images LANDSAT-TM, l'occupation du territoire en zone agricole avec LANDSAT-TM, l'utilisation de la télédétection pour l'évaluation et la phase I du suivi du périmètre urbain et de l'occupation du sol en zone urbaine. De plus, un certain nombre d'autres projets se sont poursuivis ou ont été amorcés, notamment l'expérimentation et le développement de méthodes en télédétection.

Il importe aussi de souligner, pour terminer, les travaux pour l'établissement du dossier PROGERT, ainsi que la signature d'une entente entre le ministère et le gouvernement fédéral afin d'amorcer un programme d'expérimentation sur les données RADAR.

Géodésie

L'activité géodésique implique, de façon générale, l'établissement ainsi que la gestion des réseaux géodésiques officiels (planimétrique et altimétrique) du Québec. Il s'agit de fournir à l'ensemble des usagers un système de référence unique permettant d'asseoir, de contrôler et d'intégrer les différents levés associés à la représentation, à la délimitation, à l'aménagement et à la gestion du territoire, ainsi qu'au développement des systèmes d'information à référence spatiale.

Le ministère s'était donné les objectifs suivants : réévaluer l'ensemble des besoins d'équipements géodésiques relatifs au programme de réforme cadastrale et à la mission du ministère; intégrer au réseau officiel les réseaux complémentaires établis par les municipalités et par les autres organismes producteurs; implanter le nouveau système de gestion des informations géodésiques GEODEQ II; préparer la mise en vigueur du nouveau système de référence géodésique nord-américain NAD 83; réaliser l'entretien requis du réseau géodésique et superviser les travaux des municipalités à cet égard.

Priorités d'action

- Implanter le réseau géodésique requis aux fins du prototype du plan de relance du programme de réforme cadastrale;
- Compléter le développement de GEODEQ II;
- Compléter l'intégration des réseaux planimétriques des 3^{e} et 4^{e} ordres au système NAD 83;
- Développer les procédures et logiciels pour convertir au système NAD 83 les données saisies selon le système NAD 27.

Bilan des réalisations

L'année budgétaire 1990-1991 fut caractérisée par l'aboutissement de deux projets majeurs, soit l'adoption du système de référence géodésique NAD 83 et l'implantation du système de gestion des informations géodésiques GEODEQ II, ainsi que par un ralentissement de la production au chapitre de l'établissement du réseau géodésique.

Le ministère a procédé à l'établissement de 119 nouveaux points des 2^{e} et 3^{e} ordres du réseau géodésique de base, dont 97 à l'aide des satellites du système GPS. Cela inclut les points requis par le

concept du plan de relance du programme de réforme cadastrale, qui furent établis dans une partie des municipalités régionales de comté de la Haute-Yamaska et de Francheville. Les activités d'implantation de ce réseau ont connu une forte diminution par rapport à 1989-1990 en raison de la réévaluation actuelle du programme de réforme cadastrale.

Par ailleurs, il faut aussi noter une diminution du nombre de points établis par d'autres organismes et intégrés au réseau officiel. Le ministère a fourni une assistance technique aux 31 municipalités qui ont établi 1 116 points de 4e ordre, et il a récupéré 1 700 points des réseaux produits par les autres organismes.

Du côté de l'entretien du réseau géodésique, le regroupement des travaux du ministère, des municipalités et des usagers a porté le nombre de points inspectés à 6 622, soit au total un peu moins que l'année précédente alors que le nombre de points remplacés a doublé pour s'établir à 69. Enfin, les travaux d'implantation et d'entretien ont entraîné la production ou la mise à jour de 38 répertoires géodésiques municipaux, ainsi que la réalisation ou la mise à jour de 666 feuillets de compilation de points géodésiques.

Les réalisations au chapitre de la gestion des données sont exceptionnelles sur les plans quantitatif et qualitatif, malgré le ralentissement de l'établissement de nouveaux réseaux. Tout d'abord, 20 190 points des 3e et 4e ordres furent redéterminés par compensation à partir du nouveau système NAD 83 adopté en août. Puis, le ministère a organisé, en collaboration avec l'Association canadienne des sciences géodésiques et cartographiques, un séminaire portant sur l'implantation et les modalités de mise en application du système NAD 83. Le ministère a aussi adapté au contexte québécois la procédure de transformation des coordonnées du système NAD 27 au système NAD 83, qui avait été développée par les Levés géodésiques du Canada, et a produit des tables de conversion couvrant plus de 80 % du territoire.

L'implantation de GEODEQ II, un projet d'envergure visant le développement d'un nouveau système de gestion des informations géodésiques, a connu d'excellents résultats. Elle a été complétée à l'intérieur d'une période de travail de 20 mois et a nécessité 2 100 jours-personnes. L'échéancier et les prévisions budgétaires ont été assez fidèlement respectés. Il a fallu élaborer de nouvelles procédures de traitement des données et former le personnel en conséquence.

GEODEQ II a permis des améliorations importantes sur le plan de l'efficacité, principalement en ce qui concerne le calcul des réseaux géodésiques, mais aussi en regard de la diffusion de l'information.

Information géographique et foncière

Toute l'information géographique et foncière, produite au ministère relativement au cadastre, à l'arpentage, à la cartographie et à la géodésie, est diffusée par la Photocartothèque québécoise du Centre d'information géographique et foncière. Le centre gère en outre les diverses activités de support, telles les ressources documentaires et l'administration du Fonds d'information géographique et foncière.

La Photocartothèque québécoise a concentré ses efforts autour de la consolidation des activités de la gestion du Fonds d'information géographique et foncière, de l'amélioration de la prestation des services à la clientèle, et du développement d'un projet de système d'information de gestion. Une restructuration organisationnelle s'est traduite par la création de la Direction de la gestion administrative et de la diffusion.

Priorités d'action

- Implanter les bases d'un système de gestion de la diffusion de l'information;
- Développer la mise en marché de nouveaux produits et services en cherchant constamment des moyens d'accroître la satisfaction des diverses clientèles.

Bilan des réalisations

Le Fonds d'information géographique et foncière a assuré la continuité du développement des services gouvernementaux spécialisés et la diffusion des produits numériques tels que les travaux de géomatique, le programme de conversion par balayage et les données géodésiques et de télédétection (voir tableaux 1 et 2).

Pour assurer une meilleure information auprès de ses clientèles, le Centre d'information géographique et foncière a mis au point un répertoire informatisé et a créé un système d'information sur ses clients potentiels dans les seize régions administratives du Québec.

Recherche et développement

Le dernier exercice marque un changement notable en matière de recherche et développement avec l'intégration du Service de la recherche au sein de la nouvelle Direction des systèmes informationnels. L'application des travaux de la recherche est ainsi portée au coeur même du développement des systèmes d'information.

Gestion des terres publiques

Pour favoriser l'utilisation optimale des terres du domaine public et contribuer ainsi au développement socio-économique du Québec, le ministère coordonne les différentes interventions sectorielles sur le territoire tout en assurant une répartition équitable des possibilités.

Les principaux champs d'intervention relatifs à ce programme sont la connaissance, l'aménagement, la mise en valeur et le contrôle de l'utilisation des terres du domaine public, de même que l'octroi et l'acquisition des droits fonciers afférents.

Les objectifs retenus à cet égard sont l'adoption et la promotion d'une approche intégrée de la gestion et de l'aménagement des terres du domaine public, qui rassemble et harmonise les préoccupations sectorielles d'utilisation et de mise en valeur du territoire; l'amélioration du service à la clientèle et la modernisation des outils de gestion.

Priorités d'action

- Préparer les éléments de base d'une stratégie de développement de la villégiature et des outils de planification régionale et provinciale;
- Accélérer les opérations de vente dans le cadre du programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux;
- Rendre opérationnel le système informatisé de gestion des transactions foncières dans toutes les régions administratives;
- Produire un manuel de gestion des terres publiques regroupant les politiques et procédures en vigueur;
- Poursuivre les efforts de modernisation des opérations reliées à l'administration foncière.

Intégrité du territoire

Le ministère assure le respect de l'intégrité territoriale du Québec en ce qui a trait aux frontières et au partage de compétences avec le gouvernement fédéral, et il prévient toute forme de dégradation, d'utilisation abusive et d'empiétement sur les terres du domaine public; il veille également à ce que le Québec exerce, à l'intérieur du cadre fédératif, la totalité des compétences territoriales qui lui reviennent en vertu de la Constitution canadienne.

Les principaux objectifs poursuivis à ce chapitre sont la connaissance des limites territoriales du Québec et du parc foncier fédéral, la vérification des gestes posés par les intervenants sur le territoire afin d'assurer leur conformité aux droits et aux intérêts du Québec, et enfin, une participation aux négociations intergouvernementales sur les questions relatives aux frontières et aux terres fédérales.

Priorités d'action

- Suivre de près l'évolution de la stratégie du Québec face aux projets législatifs fédéraux sur les zones extracôtières, et intervenir au besoin;
- Compléter l'étude cartographique et foncière de la frontière du Québec et des Territoires du Nord-Ouest;
- Effectuer la mise à jour de l'inventaire des terres fédérales dans douze nouvelles divisions d'enregistrement.

Bilan des réalisations

Le ministère a poursuivi l'étude cartographique et foncière relative à la frontière du Québec et des Territoires du Nord-Ouest, qui avait été définie en 1898 et 1912 par référence législative à la « rive de la baie et du détroit d'Hudson ainsi que de la baie d'Ungava ».

Il a effectué une mise à jour de l'inventaire des terres fédérales dans les divisions d'enregistrement de Montréal, Laval, Matapédia, Dorchester, Champlain, Lac-Saint-Jean-Est, Témiscamingue, Chicoutimi, Rouyn-Noranda, Beauce, Bellechasse et Sept-Îles, en plus de réaliser un inventaire des îles du Saint-Laurent, entre le lac Saint-Pierre et Cornwall, dans le cadre du projet de parc linéaire Canada-Québec-CUM.

Le ministère a aussi contribué aux négociations intergouvernementales sur le projet de parc marin du Saguenay; il a participé à des rencontres du même type pour limiter les effets des vols à basse altitude à la base militaire de Goose Bay sur la gestion des ressources naturelles et il a effectué différents travaux de recherche relativement aux revendications foncières autochtones.

Le ministère a aussi produit de nombreux avis sur diverses questions touchant l'intégrité du territoire québécois.

Aménagement des terres

L'aménagement des terres permet la planification de l'utilisation des terres du domaine public. Ce champ d'intervention comporte trois volets, à savoir l'élaboration de politiques et d'outils de référence, l'affectation du territoire et la coordination de l'aménagement.

Le ministère s'est fixé comme objectifs d'élaborer un plan de développement de la villégiature et de poursuivre les efforts déjà investis depuis cinq ans dans la coordination des activités liées à la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**. Il poursuivra également ses efforts dans la confection des cartes d'affectation.

Priorités d'action

- Procéder à la signature d'un protocole d'entente avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la

Pêche sur le développement de la villégiature riveraine et amorcer sa mise en oeuvre;

- Réaliser le découpage du territoire et l'élaboration d'un guide d'implantation pour une stratégie de développement de la villégiature;
- Procéder à l'ébauche d'un cadre de référence pour la confection des plans régionaux de développement de la villégiature;
- Terminer la première phase du plan d'affectation du Nord québécois allant du 49- au 52- parallèle et soumettre son contenu à la consultation des communautés autochtones;
- Amorcer le processus de mise à jour des plans gouvernementaux d'affectation;
- Assurer le suivi des différents dossiers d'aménagement et, en particulier, ceux liés à la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**.

Bilan des réalisations

Une entente administrative a été conclue en août avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche afin de définir des règles de développement de la villégiature riveraine en territoire public; de nombreuses rencontres ont également eu lieu avec les représentants de ce ministère en vue d'une interprétation commune des termes de l'entente.

Dans le même ordre d'idées, un groupe de travail ad hoc a été mis sur pied pour élaborer, de concert avec les directions régionales, une stratégie de développement de la villégiature. À ce jour, en voici les principales réalisations : la tenue de rencontres avec les directions régionales dans le but de définir les modalités d'application et le cadre opérationnel de la stratégie retenue; la production d'une carte des territoires de gestion de la villégiature; la préparation d'un plan de communication portant sur la phase préparatoire du projet; le dépôt des orientations pour la mise en oeuvre des mesures transitoires et du plan d'intervention à l'égard des occupations sans droit.

Il importe, en terminant, de souligner que le plan global de développement de la villégiature a été approuvé par le gouvernement en mars dernier. Un plan de communication de la phase préparatoire a prévu, entre autres moyens, la mise sur pied d'un réseau régional et national de porte-parole régional et national pour répondre adéquatement aux divers interlocuteurs des ministères. Une vingtaine de personnes ont ainsi participé à une session de formation de trois jours portant sur les communications avec les partenaires et avec les médias. Divers documents ont également été produits pour permettre la tenue de séances d'information et de travail, tant avec d'autres ministères qu'avec des organismes partenaires dans ce dossier.

Par ailleurs, la proposition d'affectation élaborée pour la partie méridionale de la région de la Baie-James, qui va du 49° au 52° parallèle, a été complétée puis présentée dans un premier temps aux organismes et communautés autochtones de cette région; les commentaires recueillis lors des différentes tournées de consultation feront prochainement l'objet de discussions avec les principaux interlocuteurs concernés. De plus, neuf nouveaux plans d'affectation ont été adoptés pour la partie méridionale du Québec, soit le territoire érigé en municipalités régionales de comté.

En outre, la mise à jour des plans déjà approuvés a été entamée par la création d'une banque de données informatisées.

En matière de coordination de l'aménagement, le ministère a poursuivi les discussions au sujet de l'entrée en vigueur des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté et des modifications qui leur ont été apportées par la suite. À cet effet, le ministère a transmis à différentes municipalités régionales de comté plus d'une centaine d'avis portant sur autant de modifications à leurs schémas d'aménagement, ainsi que dix-huit avis d'intervention portant sur des projets ministériels; il a également procédé à l'analyse d'une cinquantaine de demandes de modifications aux règlements de contrôle intérimaire en vigueur.

De concert avec le ministère des Affaires municipales, le ministère a poursuivi ses tournées régionales sur les règlements d'urbanisme en territoires non organisés afin d'en assurer l'harmonisation avec sa réglementation et celle des autres ministères impliqués.

Finalement, le ministère a émis des avis sur de nombreux projets de création de réserves écologiques en plus de participer à la conclusion d'un accord au sujet de l'agrandissement de la réserve indienne de La Romaine.

Concession des terres

À ce chapitre, les responsabilités du ministère portent principalement sur l'acquisition, l'octroi et l'administration des droits fonciers ainsi que sur leur enregistrement au « Terrier ».

Les objectifs visés se résument à la simplification du processus d'émission des titres fonciers, à la modernisation des systèmes d'information et de suivi des opérations.

Priorités d'action

- Compléter le chargement des données dans le Système informatisé de gestion de la tenure et de l'affectation des terres (SITAT);

- Poursuivre l'implantation d'un système informatisé de gestion des transactions foncières dans les régions administratives;
- Standardiser et actualiser les procédures relatives à l'émission des lettres patentes.

Bilan des réalisations

Les travaux amorcés au cours de l'année 1984, pour informatiser les données sur la tenure et l'affectation des terres, se sont poursuivis à un rythme accéléré par l'intégration de données additionnelles concernant 206 nouveaux cantons. Avec ces travaux, l'opération est maintenant complétée à 95 %.

La mise en place, à l'échelle régionale, d'un système informatisé de gestion des transactions foncières s'est également poursuivie et le traitement de 37 000 dossiers de location de terres publiques pourra être amorcé sous peu.

Au chapitre des transactions foncières, le ministère a procédé à l'émission de 2 828 nouveaux titres fonciers, à la réalisation de quelque 38 500 mises à jour dans les registres fonciers et au traitement de plusieurs milliers de demandes d'informations sur la tenure; l'ensemble des transactions concernées a généré des revenus de 16,8 millions de dollars.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi la mise en oeuvre de son programme de cession et de mise en valeur des lots publics intramunicipaux par la vente de 535 lots épars, qui a rapporté quelque 5 millions de dollars. Le matériel nécessaire à la bonne marche de l'opération a été produit ou revu.

Finalement, il convient de souligner que le ministère a amorcé au cours des derniers mois, dans un souci d'amélioration du service à la clientèle, une révision des procédures relatives au traitement des dossiers de vente de terres publiques. Cette révision devrait se traduire à court terme par une simplification et une uniformisation des pratiques courantes en ce domaine. Dans le même ordre d'idées, il a également procédé à la validation du contenu de la première version du manuel de gestion des terres publiques élaboré au cours de l'exercice précédent.

L'énergie

Le ministère élabore et coordonne les politiques et les interventions gouvernementales dans le secteur énergétique dans le but d'assurer le développement de l'activité économique du Québec, la sécurité des approvisionnements en énergie, de même que la protection de l'environnement et la sécurité publique.

Le ministère administre les lois et règlements relatifs à l'utilisation des forces hydrauliques, à l'exploration pétrolière et gazière, et à la commercialisation des produits pétroliers. Il gère également les programmes d'aide technique et financière visant à accroître la productivité énergétique et le développement des technologies et des énergies nouvelles.

Chiffres clés de l'exercice

Dépenses comparatives 1990-1991 et 1989-1990 par programme

Programmes	1990-1991 ('000 $)	1989-1990 ('000 $)	Variation %
Régie du gaz naturel	1 842	1 751	5,2
Études, recherches et interventions concernant l'énergie	10 755	10 510	2,3
Total	**12 597**	**12 261**	**2,7**

Effectif comparatif 1990-1991 et 1989-1990 en années-personnes

Années budgétaires	Perm. (Années-personnes)	Occ. (Années-personnes)	Total
1990-1991	161	41	202
1989-1990	160	39	199
Variation			**1,5 %**

Répartition de la dépense par activité ('000 $)

Activités	Dépense par activité ('000 $)
RÉGIE DU GAZ NATUREL	**1 841,8**
ÉTUDES, RECHERCHES ET INTERVENTIONS CONCERNANT L'ÉNERGIE	**6 092,8**
CONSEIL ET PLANIFICATION :	
Planification et suivi de la politique énergétique	2 028,0
Électricité	1 003,8
Hydrocarbures	1 119,6
Environnement et aménagement	364,8
AIDE FINANCIÈRE À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	
Biomasse	120,0
Hydrogène	625,0
Autres technologies nouvelles	346,5
Efficacité énergétique	485,1
AUTRES PROGRAMMES SECTORIELS	**3 434,3**
Inspection des équipements de distribution des produits pétroliers	1 360,4
Inspection et information sur les prix de l'essence (BIPE)	47,3
Aide technique et financière en vue d'améliorer l'efficacité énergétique	2 026,6
Compensations financières versées à Hydro-Québec	0,0
Application de la Loi sur le développement de la région de la Baie-James	0,0
AUTRES ACTIVITÉS	**1 227,7**
TOTAL	**12 596,6**

Faits saillants

La tenue de la Commission parlementaire sur la situation et les perspectives de l'énergie électrique au Québec, en mai 1990, constitue l'un des faits saillants de l'exercice. Convoquée par la ministre de l'Énergie et des Ressources, cette commission ouverte au public devait notamment se pencher sur les choix possibles pour satisfaire la demande d'électricité du Québec à moyen et à long terme, et sur le plan de développement d'Hydro-Québec. Elle a permis l'analyse d'une soixantaine de mémoires. À la suite de cette commission, le gouvernement a décidé de maintenir le choix qu'il avait fait de l'hydroélectricité, mais aussi d'entreprendre l'élaboration d'une stratégie d'efficacité énergétique. Un groupe-conseil a été créé pour assister la ministre dans l'élaboration de cette stratégie.

L'année a été marquée par l'entrée en vigueur du programme d'aménagement et d'exploitation de centrales hydroélectriques de 25 MW et moins par des producteurs privés.

Le ministère a déposé un projet de loi concernant l'efficacité énergétique des gros appareils ménagers. Il a également entamé la révision de la réglementation de la **Loi sur l'efficacité énergétique dans les nouveaux bâtiments**. Par ailleurs, le ministère, dans le cadre du suivi de la commission, a entrepris l'élaboration d'une stratégie d'efficacité énergétique. À cet égard, un groupe-conseil a été créé pour assister la ministre dans l'élaboration de cette stratégie. Divers travaux d'analyse portant sur la définition des concepts et des objectifs, l'identification des potentiels d'économie d'énergie, ainsi que la prévision de la demande, ont été entrepris parallèlement.

Le conflit du Golfe persique a exigé du ministère un suivi très attentif de la situation des approvisionnements et du prix des produits pétroliers. Le ministère a participé aux mécanismes mis en place par le gouvernement canadien pour pallier les inquiétudes concernant des pénuries potentielles d'approvisionnements pétroliers. Un important programme de communication visant une réduction volontaire de la demande de produits pétroliers a été élaboré. Parallèlement, au cours de 1990-1991, les approvisionnements en pétrole brut par l'oléoduc Sarnia-Montréal ont subi une diminution marquée qui a amené l'Office national de l'énergie à étudier les perspectives de l'exploitation du pipeline. Le ministère est intervenu pour faire valoir les intérêts du Québec dans ce dossier.

Une nouvelle réglementation a été élaborée en matière d'utilisation des produits pétroliers, et on a mis de l'avant un nouveau plan d'inspection axé sur la prévention, la formation et la protection de l'environnement.

Perspectives

L'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie d'efficacité énergétique constitueront les priorités d'action du ministère pour l'année qui vient. Cette stratégie tiendra compte de toutes les formes d'énergie et de tous les secteurs de consommation et précisera le cadre d'action du ministère, d'Hydro-Québec et d'un certain nombre d'intervenants associés dans le domaine de l'efficacité énergétique. Les aménagements hydroélectriques de la Baie-James continueront à recevoir une attention soutenue de l'opinion publique, en raison des oppositions de certains groupes environnementaux et autochtones. Le ministère s'emploiera à mieux faire connaître l'ensemble des données relatives à ces projets.

Un nouveau plan de développement d'Hydro-Québec devrait être déposé en 1992. Ce plan fera l'objet des analyses gouvernementales, qui concerneront également la révision des tarifs.

La nouvelle réglementation sur l'utilisation des produits pétroliers sera mise en application, ce qui impliquera un programme de communication spécifique, incluant la formation des maîtres installateurs et un élargissement important du programme d'inspection. Le projet Soligaz devrait entrer dans une phase cruciale de son développement. En matière de gaz naturel, diverses possibilités de développement seront à l'étude.

Planification de l'intervention

Le ministère coordonne et planifie les activités reliées à la mise en oeuvre de la politique énergétique québécoise rendue publique en 1988. À cette fin, il est responsable des activités de relations intergouvernementales, tant sur le plan national qu'international. Il a la responsabilité d'élaborer des stratégies d'action spécifiques à chacun des secteurs du domaine de l'énergie. Il lui revient également d'effectuer les études conjoncturelles et structurelles l'amenant à mieux saisir l'évolution de la scène énergétique québécoise, de façon à permettre une meilleure orientation et une plus grande efficacité des politiques retenues. Dans ce cadre, il diffuse divers documents, études et brochures contribuant au développement d'une meilleure connaissance du secteur énergétique dans le grand public. Il assure également un suivi continu des politiques énergétiques mises en oeuvre dans les autres provinces canadiennes et dans les pays étrangers, de même que de l'évolution des marchés internationaux du pétrole, du gaz et de l'électricité. Enfin, le ministère étudie l'évolution des différentes technologies de l'énergie et en favorise le développement, le transfert et la diffusion par un programme d'aide spécifique.

Priorités d'action

- Définir une stratégie d'action gouvernementale dans le domaine des économies d'énergie et des énergies nouvelles et renouvelables et, à cette fin, analyser les programmes d'économie d'énergie d'Hydro-Québec et des autres intervenants; définir les potentiels réalisables et proposer en concertation avec les ministères, entreprises et consommateurs concernés, les mesures appropriées;
- Établir avec le gouvernement fédéral des relations bilatérales plus fructueuses et mieux cerner les implications des compétences respectives des gouvernements fédéral et provincial en matière de protection de l'environnement dans les dossiers de développement énergétique;
- Assurer le développement et la visibilité des activités de coopération réalisées dans le cadre de l'Entente de coopération Québec-New York;
- Définir les nouvelles orientations du programme d'aide au développement des technologies de l'énergie et mettre en place les structures et mécanismes nécessaires à une gestion plus efficace et plus objective;
- Contribuer, dans le domaine de l'hydrogène, à la réalisation de projets de recherche permettant de faire avancer les connaissances en technologies de stockage et du transport de l'hydrogène;
- Assurer le suivi de l'Entente Québec-Europe sur la production et l'utilisation de l'hydrogène;
- Promouvoir la réalisation de projets de démonstration pour la valorisation énergétique de la biomasse urbaine;
- Réaliser des études économiques sur les liens entre la demande d'énergie et l'économie, sur les retombées économiques industrielles et régionales des investissements énergétiques et sur les conditions optimales de réalisation des grands projets;
- Assurer la publication des informations essentielles sur l'évolution des prix de l'énergie et sur l'ensemble des variables relatives au secteur énergétique;
- Réaliser un nouveau scénario de prévision de la demande d'énergie à long terme et améliorer les capacités d'analyse du modèle MÉDÉE Québec.

Bilan des réalisations

Pour faire suite aux travaux de la Commission parlementaire, le ministère a entrepris l'élaboration d'une stratégie d'efficacité énergétique. Il a coordonné la création de groupes de consultation dont le mandat consiste à suggérer des mesures gouvernementales permettant d'accroître l'efficacité dans la consommation et la production de toutes les formes d'énergie utilisées au Québec. Parmi les travaux préliminaires réalisés, on doit signaler l'analyse des politiques énergétiques de quelques autres provinces canadiennes.

Sur le plan des affaires canadiennes, le ministère a participé à une réunion exceptionnelle des ministres de l'énergie du Canada, des provinces et territoires à Kananaskis, en Alberta, consacrée au problème du réchauffement climatique. Le ministère y a déposé un document sur les émissions de gaz carbonique au Québec et sur les implications d'une éventuelle politique de contrôle.

Les autres activités prévues ont été annulées à la suite de la décision du Conseil des ministres de juin 1990 concernant la participation du gouvernement aux différentes instances fédérales-provinciales et interprovinciales. Agissant comme répondant, à titre exceptionnel cependant, face aux risques de rupture des approvisionnements pétroliers appréhendés en conséquence de la crise du Golfe persique, le ministère a participé aux travaux du Comité consultatif des provinces sur la répartition des approvisionnements de même qu'à ceux du Comité de coordination des communications. Une participation a également été assurée, à l'automne 1990, à la rencontre spéciale des ministres de l'énergie sur la situation des approvisionnements pétroliers.

Sur le plan des relations internationales, le ministère a contribué à la préparation du colloque annuel du Comité international du Nord-Est sur l'énergie (CINEÉ), qui regroupe le Québec, les provinces de l'Atlantique et les États de la Nouvelle-Angleterre. Le colloque, qui s'est tenu à Halifax, portait sur les besoins en électricité de la région du Nord-Est. La production d'un « compendium » sur la biomasse et une enquête régionale sur le recyclage des déchets ont également été élaborés par ce comité avec la collaboration du ministère.

Le ministère a organisé, dans le cadre de l'Entente Québec-New York en matière énergétique signée en 1986, à Lake Placid, conjointement avec le New York State Energy Office, un colloque sur les mesures de gestion de la demande et les économies d'énergie. Il faut mentionner également la production d'un document conjoint sur les transferts d'électricité dans le Nord-Est et le parrainage ou les échanges d'information sur plusieurs projets de recherche et développement entre les universités et les industries des deux régions dans le domaine des énergies nouvelles, de l'efficacité énergétique et des impacts de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement.

Le ministère a assuré le suivi des actions en énergie décidées par les chefs d'État lors du troisième Sommet de la francophonie tenu à Dakar, au mois de mai 1989.

Il a également apporté son soutien aux travaux de l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF); il siège en effet au sein du Conseil d'orientation et du Comité de suivi de cet organisme. Il a aussi participé à divers séminaires de planification énergétique dont un à Hanoï (Vietnam) et l'autre à Bujumbura (Burundi). Le ministère a par ailleurs contribué à l'organisation de la mission commerciale organisée par le ministère des Affaires internationales au Togo, en Côte-d'Ivoire et en Guinée, mission qui a été présidée par la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources.

En ce qui concerne l'élaboration de la stratégie d'efficacité énergétique, le ministère a réuni un groupe d'experts issus des milieux producteurs et consommateurs d'énergie ainsi que de certains autres ministères, afin d'évaluer les potentiels d'économie d'énergie.

Il a aussi piloté une étude approfondie sur la gestion des ressources humaines relativement aux grands projets des années 1990. Cette étude, réalisée en collaboration avec la Commission de la construction du Québec et le Centre international de recherche et formation en gestion des grands projets, a été financée par les principaux ministères à vocation économique engagés dans la réalisation des grands projets ainsi que par les ministères responsables de la formation de la main-d'oeuvre.

Dans le contexte de la guerre du Golfe, le ministère a produit plusieurs rapports additionnels concernant la position concurrentielle des formes d'énergie et les perspectives d'évolution des prix à court, moyen et long terme.

En ce qui a trait aux publications, le ministère a produit un texte d'analyse sur l'évolution de la demande finale d'énergie au Québec à l'horizon 2006. La modélisation des secteurs résidentiel et tertiaire y a été améliorée, notamment en vue de prendre en compte l'évolution de l'efficacité énergétique dans ces secteurs. Un algorithme a aussi été élaboré afin de mieux circonscrire le processus de formation des prix des hydrocarbures. Outre les publications habituelles, le ministère a remis à jour son Atlas énergétique du Québec. Il a aussi contribué à la préparation d'un numéro spécial sur l'hydroélectricité québécoise de la prestigieuse Revue de l'énergie publiée en France.

Électricité

Les actions du ministère dans le domaine de l'électricité consistent d'une façon générale à assurer la satisfaction des besoins actuels et futurs des consommateurs québécois, à contribuer au développement économique du Québec et, enfin, à intégrer à ces actions les considérations d'aménagement du territoire et d'environnement et ce, dans une perspective de développement durable.

Priorités d'action

- Appuyer les travaux de la Commission parlementaire élargie sur la situation et les perspectives de l'énergie électrique au Québec et en assurer le suivi;
- Procéder à la réforme du processus d'examen et de consultation du plan de développement d'Hydro-Québec;
- Entreprendre la révision de la tarification de l'électricité sur les marchés québécois;
- Élaborer un projet de loi concernant l'efficacité énergétique;
- Mettre en oeuvre le programme des petites centrales hydroélectriques;
- Examiner les projets de production et de vente d'électricité d'Hydro-Québec.

Bilan des réalisations

La proposition de plan de développement d'Hydro-Québec 1990-1992 a été débattue exceptionnellement devant la Commission parlementaire élargie sur la situation et les perspectives de l'énergie électrique au Québec qui s'est tenue en mai 1990. L'analyse des mémoires des intervenants, la rédaction de documents supports, la tenue des audiences et la synthèse des travaux ont mobilisé, pendant quelques mois, les ressources du ministère qui a assuré le suivi des mesures retenues. À la suite de cette commission, il a notamment été décidé de réformer le processus d'examen et de consultation du plan de développement d'Hydro-Québec. À cet égard, une mission en France a été réalisée pour étudier l'encadrement réglementaire de la société Électricité de France. En outre, les principes de la réforme ont été arrêtés. Les thèmes de la révision de la tarification de l'électricité ont été identifiés conjointement par le ministère et Hydro-Québec. Un rapport préliminaire sera déposé en juillet 1991 et un rapport final un an plus tard. Enfin, il a été convenu d'élaborer une stratégie gouvernementale d'efficacité énergétique. À ce propos, le ministère a entrepris l'analyse du projet d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec, en plus de soumettre un projet de loi sur l'efficacité énergétique des appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures.

L'année 1990-1991 a été principalement marquée par l'entrée en vigueur du programme d'aménagement et d'exploitation par des producteurs privés d'un certain nombre de petites centrales hydroélectriques du domaine public (25 MW et moins).

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, le ministère a exercé un rôle d'analyse par rapport aux projets d'équipements hydroélectriques et un rôle de coordination par rapport aux effets de ces projets sur l'activité des ministères et organismes, en vue de leur autorisation par le gouvernement.

En ce qui concerne ces projets, la reprise des activités, annoncée dans le plan de développement 1989, a pris de l'ampleur en 1990-1991. Les travaux visant l'autorisation des projets majeurs suivants se sont poursuivis : les centrales de production hydraulique Laforge 2, Sainte-Marguerite, Ashuapmushuan, Les Cèdres, Grande-Baleine et la centrale de production thermique de Bécancour; les projets de lignes Brisay-Nikamo, Nikamo-Tilly, Lemoyne-Tilly, Chissibi—Jacques-Cartier (12e), Micoua-Saguenay (13e) et Des Cantons-Lévis. Par ailleurs, les études sur les projets majeurs suivants ont été amorcées : les centrales de production Eastmain1, NBR, Haut-Saint-Maurice, Manic 3A, Manic 2A et la centrale du Lac-Robertson, le réseau collecteur de Grande-Baleine, de même que la 14e ligne de transport qui doit desservir la région de Montréal à partir de ce réseau.

Des études ont été menées également sur les coûts de fourniture de l'électricité et la productivité d'Hydro-Québec. D'ailleurs, à la suite des travaux du ministère, la société d'État a soumis, en novembre 1990, un document intitulé Défi performance qui présente un plan quinquennal d'amélioration de la productivité et du contrôle des charges d'exploitation. Le budget d'immobilisations d'Hydro-Québec 1991 et les modifications apportées au règlement tarifaire 1990-1991 relatives aux tarifs bi-énergie consentis aux serriculteurs ont fait l'objet d'analyses et de recommandations à des fins d'approbation gouvernementale. Enfin, le suivi de l'évolution de la situation financière d'Hydro-Québec a été assuré.

Du côté des exportations, le ministère a étudié minutieusement la décision rendue par l'Office national de l'énergie en vue de soumettre la réalisation des nouvelles centrales au processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, et il a recommandé au gouvernement du Québec d'en appeler de la décision de l'Office devant la Cour d'appel fédérale.

L'approbation des contrats spéciaux de fourniture d'électricité entre Hydro-Québec et les clients industriels a fait l'objet d'analyses et de mémoires au Conseil des ministres. Le ministère a aussi effectué le suivi des contrats à partage de risques et de bénéfices. À cet égard, les contrats d'aluminerie ont nécessité une analyse approfondie. Enfin, un suivi a été assuré dans le cadre du programme d'aide à l'implantation des électrotechnologies d'Hydro-Québec.

La faible hydraulicité des années antérieures a nécessité la poursuite des mesures spéciales d'intervention adoptées en 1989 par Hydro-Québec. Ces mesures comprenaient l'arrêt quasi complet des livraisons d'énergie excédentaire, le rachat de contrats bi-énergie de clients non résidentiels, une accentuation des achats d'électricité auprès des réseaux voisins ainsi que l'utilisation de la centrale thermique de Tracy sur une base continue.

L'équipement des réseaux de distribution et de transport et l'amélioration de la qualité du service exigent un important volume d'investissements. Les rapports mensuels d'Hydro-Québec relatifs à ces investissements ont été systématiquement étudiés et des avis ont été soumis aux autorités du ministère.

En 1990-1991, le rôle-conseil du ministère en matière d'aménagement et d'environnement s'est principalement exercé dans la mise en oeuvre de la politique énergétique ainsi que dans la préparation et le suivi de la Commission parlementaire sur la situation et les perspectives de l'électricité au Québec. Le ministère a contribué aux travaux du Comité interministériel de coordination concernant les projets majeurs d'Hydro-Québec et a traité les dossiers concernant le gaz à effet de serre et la cogénération. Il a en outre procédé à l'examen de projets de lois, de règlements ou de documents d'orientation émanant d'autres ministères ou organismes et ayant une incidence sur ses responsabilités en matière d'aménagement et d'environnement.

Le ministère a de plus produit de nombreux avis sur toute question subsidiaire associée au développement énergétique, notamment la création de nouvelles réserves écologiques et de parcs au nord du 49e parallèle. Quant aux responsabilités du secteur relativement à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les travaux se sont déroulés normalement.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi ses activités relatives à l'administration et au renouvellement des contrats et baux existants, de même que la résolution de situations problématiques de concert avec le ministère de l'Environnement.

Enfin, la **Loi sur le régime des eaux** a été modifiée; les revenus de redevances provenant des producteurs d'énergie hydroélectrique se sont accrus de 5 millions de dollars pour atteindre 37,8 millions de dollars au cours de l'année financière 1990-1991.

Hydrocarbures

Les hydrocarbures contribuent d'une façon significative au bilan énergétique québécois. En effet, le pétrole, le gaz naturel et le charbon assurent près de 61 % des besoins énergétiques des Québécois.

Les activités du ministère, au cours de la dernière année, ont visé principalement à promouvoir les intérêts des consommateurs, particulièrement pour leur garantir des approvisionnements sûrs à prix compétitifs et à maximiser les retombées économiques pouvant découler de la transformation ou de l'utilisation des hydrocarbures et ce, dans le respect de l'environnement.

Pétrole

Le ministère exerce un rôle de conseil et d'analyse relatif aux approvisionnements, au transport, au stockage et au raffinage de pétrole brut et de liquides de gaz naturel (LGN), conformément aux objectifs de la politique énergétique du gouvernement. Il représente et défend également les intérêts du Québec devant les organismes gouvernementaux concernés.

Priorités d'action

- Maintenir l'accès du Québec aux ressources pétrolières canadiennes;
- Favoriser le développement d'un réseau d'approvisionnement sûr, efficace et économique de LGN;
- Procéder aux analyses nécessaires au suivi des prix de l'essence sur les marchés québécois et publier sur une base régulière le bulletin d'information «Essence Express».

Bilan des réalisations

À la suite du conflit Irak-Koweït, le ministère a participé à l'élaboration et à la mise en place de mesures visant à protéger les intérêts des consommateurs face à une déstabilisation éventuelle du marché pétrolier.

La remise en cause du fonctionnement du pipeline Sarnia-Montréal, soit sa fermeture, soit son inversion d'est en ouest à plus ou moins brève échéance, a nécessité l'intervention du ministère pour s'assurer que les intérêts vitaux du Québec soient préservés. Un mémoire a été préparé et déposé à l'Office national de l'énergie (ONE) lors d'une consultation de cet organisme. En effet, l'ONE s'est vu confier, par le ministère canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le mandat d'effectuer une étude portant sur l'avenir du pipeline Sarnia-Montréal.

Le ministère a par ailleurs poursuivi ses efforts pour acheminer à Montréal des LGN (liquides de gaz naturel) à coût compétitif et pour que le projet Soligaz se réalise. Ces projets favoriseront, à long terme, la venue d'investissements majeurs dans le secteur de la pétrochimie.

Il importe également de mentionner que le ministère a présenté des recommandations sur la sécurité dans le transport maritime des hydrocarbures à la suite de la publication du rapport de la Commission Brander-Smith. Par ailleurs, le bulletin Essence Express a été publié à six reprises.

Produits pétroliers

Le ministère s'assure que les installations nécessaires à l'entreposage et au transport terrestre des produits pétroliers répondent aux critères exigés en matière de sécurité, de protection de l'environnement et de qualité.

Priorités d'action

- Instaurer un nouveau plan d'inspection mettant davantage l'accent sur la prévention et tenant compte des préoccupations environnementales;
- Intervenir sur les sites de fuites ou de déversements de produits pétroliers;
- Visiter tout chantier où s'effectue l'installation de nouveaux équipements pétroliers.

Bilan des réalisations

Caractérisées par le déploiement d'activités mieux structurées, les réalisations du ministère à ce titre reflètent l'importance accordée au problème environnemental associé à la manutention ou à la conservation des produits pétroliers.

Le ministère a émis 11 367 permis de commerce de produits pétroliers et expédié 11 912 formulaires de rapports annuels des activités. Il a réalisé et complété 2 354 inspections qui ont permis de constater 104 infractions et d'amorcer les poursuites nécessaires. Il a aussi traité 118 plaintes relatives à des incidents mettant en cause des produits pétroliers. Le ministère a aussi reçu et traité 1 065 avis de travaux.

Gaz naturel

Le ministère exerce un rôle de conseil, d'analyse et de suivi relatif à la production, aux approvisionnements, au transport et à la distribution du gaz naturel au Québec et au Canada, en conformité avec les objectifs de la politique énergétique du gouvernement. De plus, il représente et défend les intérêts du Québec devant les organismes gouvernementaux concernés.

Priorités d'action

Au cours de la dernière année, les interventions gouvernementales dans ce secteur se sont largement inspirées des objectifs de la politique énergétique, à savoir :

- Faire bénéficier tous les consommateurs des avantages de la déréglementation;
- Maintenir une sécurité d'approvisionnement raisonnable.

Bilan des réalisations

Depuis le 1er novembre 1986, la déréglementation des prix et des marchés du gaz naturel au Canada permet au consommateur de procéder à des achats gaziers directement auprès des producteurs de l'Ouest.

Le ministère a poursuivi ses interventions auprès des gouvernements signataires de l'Entente sur les marchés et les prix du gaz naturel et auprès des organismes de réglementation pour faciliter l'accès des producteurs aux marchés résidentiel, commercial et institutionnel, dont ceux du Québec. Aussi, un premier accord d'achat direct de gaz naturel dans le secteur institutionnel a été conclu au cours de la dernière année. Cet accord prévoit que le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain s'approvisionne directement auprès des producteurs. Cette nouvelle façon d'accéder au gaz naturel a permis aux établissements concernés de bénéficier d'une économie annuelle de l'ordre de 1,4 million de dollars.

Le ministère a poursuivi son action auprès de l'ONE afin qu'il maintienne un régime de tarification, sur le réseau de TransCanada Pipelines Limited, pour permettre le développement du marché gazier québécois.

Au cours de l'année 1990-1991, dans le domaine des hydrocarbures, le territoire québécois sous permis de recherche a atteint 1,7 million d'hectares, principalement concentrés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent. Les rentes perçues par le gouvernement à ce titre sont de 252 000 $, le faible taux de redevances s'expliquant par le haut risque que comportent les travaux de recherche au Québec.

La majorité des titres étant relativement récents, les activités d'exploration ont surtout porté sur l'acquisition de données sismiques. Une attention particulière a été accordée aux forages exploratoires dans la région de Yamachiche. D'autre part, un bail d'exploitation a été accordé pour l'entreposage de gaz naturel dans le réservoir souterrain naturel de Pointe-du-Lac (SOQUIP-Consulgaz) et l'examen du projet de réservoir souterrain artificiel à Varennes (Soligaz), pour le stockage de liquides de gaz naturel, s'est poursuivi.

L'assistance à l'industrie s'est maintenue dans le cadre de la mise en application du nouveau régime juridique. En outre, l'implantation du système de gestion informatisé et la mise à jour de l'information géoscientifique se sont poursuivies. À cela s'ajoutent une contribution au programme gouvernemental de géomatique et la participation aux travaux de l'ACNOR sur les réservoirs souterrains artificiels.

Efficacité énergétique

Le ministère a également le mandat de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les principaux secteurs de l'économie québécoise et d'encourager l'adoption de mesures et de comportements visant l'économie d'énergie. Son rôle se situe principalement dans la cueillette et la transmission d'information, le soutien technique et l'aide financière aux entreprises ainsi que le transfert de technologie. Il exerce un rôle-conseil en matière d'efficacité énergétique auprès des autorités gouvernementales et des divers types de consommateurs.

Priorités d'action

- Rédiger un projet de loi sur l'efficacité énergétique des appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures et préparer la réglementation afférente ainsi que la révision du Règlement sur l'efficacité énergétique dans les nouveaux bâtiments;
- Participer activement à l'élaboration de la stratégie d'efficacité énergétique; et notamment aux études et aux travaux visant à définir les objectifs et identifier les mesures et moyens d'action, ainsi qu'à la détermination des potentiels d'économie d'énergie par forme et par secteur d'activité;
- Fournir le soutien technique et l'aide financière aux entreprises désireuses d'améliorer la performance énergétique de leurs installations; porter une attention particulière à l'administration du programme de productivité énergétique et à la mise en place des forum-énergie régionaux afin de favoriser la diffusion de l'information et le transfert technologique.

Bilan des réalisations

Les priorités d'action du ministère ont porté sur les aspects de la législation, de l'éducation, de l'aide à la décision et du transfert technologique.

Le ministère a ainsi déposé un projet de loi concernant l'efficacité énergétique des gros appareils ménagers. Il a également entamé la révision de la réglementation de la **Loi sur l'efficacité énergétique dans les nouveaux bâtiments**.

Le ministère poursuit ses interventions en milieu scolaire. Après avoir traduit en anglais le guide pédagogique Action Énergie, qui s'adresse aux enseignants des niveaux pré-scolaire et primaire, il achève la rédaction d'un guide destiné aux enseignants du niveau secondaire en 1992. Le ministère a, de plus, octroyé une aide financière au Conseil de développement du loisir scientifique (CDLS) pour la tenue de concours

et d'expositions, ainsi qu'au mouvement Environnement Jeunesse (ENJEU) pour l'organisation d'une semaine thématique sur l'environnement et l'énergie.

Les interventions du ministère visant l'aide à la décision ont pris la forme d'un soutien technique et d'assistance financière aux entreprises et institutions, ainsi que la diffusion d'information sur les technologies les plus performantes. Dans le cadre du Programme de productivité énergétique, le ministère a effectué 169 analyses énergétiques. Les économies d'énergie évaluées sont de l'ordre de 780 millions de kWh et de 19 millions de dollars (voir tableau 3). Le ministère a aussi octroyé 525 000 dollars à 54 entreprises pour aider à défrayer le coût d'études de faisabilité. Ces études ont permis de déceler un potentiel d'économie d'énergie de 725 millions de kWh et favorisé des investissements de 87 millions de dollars (voir tableau 4).

Le ministère, par le biais de forums, regroupant des propriétaires et des gérants d'édifices commerciaux, publics et parapublics, a favorisé la diffusion d'information et le transfert de technologie. Il a reçu au cours de l'année de nombreuses demandes émanant de diverses régions du Québec pour la création de forums additionnels.

Dans le cadre de sa collaboration avec les principaux intervenants du milieu, le ministère a apporté son soutien technique et financier à l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) et participé à un certain nombre de ses activités, telles la rédaction de la revue La maîtrise de l'énergie, l'organisation du congrès annuel et la tenue du gala Énergia. De plus le ministère a participé activement à de nombreux comités techniques et groupes de travail. Parmi ceux-ci, le Comité permanent sur l'économie d'énergie du Conseil national de recherche du Canada (CNRC), l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) et le Comité technique sur la réduction du CO_2. Une concertation plus étroite a aussi été développée avec Hydro-Québec, la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec.

Recherche et développement

En matière de recherche et de développement, le ministère soutient les efforts des entreprises, des centres de recherche et des universités, par l'entremise de son Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie.

Le ministère a contribué directement à la réalisation de projets et d'études de faisabilité en matière d'efficacité énergétique, de développement des énergies nouvelles et d'amélioration des technologies utilisant des sources d'énergie conventionnelles.

Priorité d'action

- Élaborer un plan d'action pour le développement des technologies de l'énergie.

Principales réalisations

Le Programme d'aide au développement des technologies de l'énergie a permis le démarrage ou la poursuite d'une vingtaine de projets et d'études. Une somme de 1 113 496 $ a été consacrée au financement de ces projets.

Dans le domaine des électrotechnologies, le ministère a accordé un important appui financier au Comité canadien des électrotechnologies pour la préparation du congrès ELECTROTECH, événement de calibre international qui aura lieu à Montréal, en juin 1992.

En gazotechnologies, le ministère a contribué au démarrage d'un projet de mise au point de turbines à gaz à haut rendement. Ce projet se déroule dans le cadre de l'Entente Québec-New York en matière d'énergie et implique une collaboration entre des chercheurs de l'Université de Sherbrooke et de la State University of New York à Buffalo.

Pour la biomasse, le ministère a principalement contribué à la mise sur pied, à l'Université Laval, d'un programme de développement des technologies de pyrolyse (combustion en milieu contrôlé). Il a aussi évalué plusieurs projets de valorisation énergétique de la biomasse forestière, notamment le projet de la Société de cogénération du Québec inc., à Saint-Félicien, qu'il a par ailleurs soutenu sur le plan technique auprès de la Société de développement industriel.

En ce qui a trait à l'hydrogène, la contribution financière du ministère a permis la progression des travaux de recherche entrepris l'an dernier dans le cadre des chaires universitaires (Université de Sherbrooke, École Polytechnique, Université McGill). Une étude de faisabilité sur le transport intercontinental d'hydrogène, de même que la consolidation des activités du Conseil de l'industrie de l'hydrogène ont également pu se poursuivre.

Divers projets concernant d'autres domaines technologiques, principalement celui de l'énergie solaire, ont également fait l'objet d'une aide financière : développement de cellules photovoltaïques à faible coût, mise au point de nouveaux capteurs solaires, développement de matériaux de recouvrement de serres.

Le ministère a également participé à l'organisation et au financement du 5e congrès de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) d'avril 1991.

Les forêts

La forêt constitue un milieu essentiel à la qualité de vie, à l'environnement et une source d'activités socio-économiques importantes. L'activité forestière a généré, au cours de la dernière année, près de 200 000 emplois directs et indirects. De plus, 15,1 % des emplois directs et 17 % des salaires du secteur manufacturier en dépendent. Elle représente 4,2 % du produit intérieur brut du Québec. À elle seule, l'activité forestière forme la base de l'économie de plusieurs centaines de municipalités.

En 1990, la valeur des exportations de produits forestiers s'est élevée à plus de cinq milliards de dollars, soit près de 22 % de toutes les expéditions hors Québec. Les produits forestiers prennent donc le premier rang parmi ces produits manufacturés.

Au cours des cinq dernières années, le secteur forestier québécois a connu, avec l'adoption de la **Loi sur les forêts**, de profondes mutations. Cette loi, qui encadre la gestion, l'utilisation et la protection de la ressource forestière a obligé le ministère de l'Énergie et des Ressources à procéder à la réorganisation de son secteur Forêts. C'est dans la foulée de cette réorganisation que l'Assemblée nationale du Québec a créé, le 30 janvier 1991, le ministère des Forêts (MFO).

L'essentiel de ces mutations réside dans les nouveaux rapports qu'a développé le ministère avec l'entreprise privée en lui confiant la réalisation de travaux d'aménagement, que jusqu'alors il réalisait lui-même.

Chiffres clés de l'exercice

Dépenses comparatives 1990-1991 et 1989-1990, par programme

Programmes	1990-1991 ('000 $)	1989-1990 ('000 $)	Variation %
Gestion de la forêt	108 579	102 043	6,4
Amélioration de la forêt	170 367	168 432	1,1
Développement de l'industrie forestière	3 187	9 065	-64,8[1]
Financement forestier	5 078	4 577	10,9
Total	**287 211**	**284 117**	**1,1**

1 Fin de la subvention à la compagnie, Les bois de l'est du Québec inc.

Répartition de la dépense par programme ('000 $)

Activités	Dépense par activité ('000 $)
GESTION DE LA FORÊT	**108 579**
Recherche et développement	11 643
Planification de l'utilisation	29 183
Protection de la forêt	40 656
Contrôle de l'utilisation	18 492
Direction du secteur Forêts et administration régionale	8 605
AMÉLIORATION DE LA FORÊT	**170 367**
Aménagement des forêts publiques	81 188
Aménagement des forêts privées	46 416
Production de plants	42 763
DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE	**3 187**
FINANCEMENT FORESTIER	**5 078**
Gestion interne et soutien	1 363
Prêts forestiers	3 715
TOTAL	**287 211**

Effectif comparatif 1990-1991 et 1989-1990 en années-personnes

Années budgétaires	Perm. (Années-personnes)	Occ. (Années-personnes)	Total
1990-1991	1 192	1 566	2 758
1989-1990	1 195	1 581	2 776
Variation			**0,65 %**

Faits saillants

Au cours de cet exercice, le ministère a effectué la négociation d'environ 300 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF), liant le gouvernement et les entreprises forestières qui détiennent des permis d'usines de transformation du bois.

En collaboration avec des représentants de l'industrie forestière et du ministère de l'Environnement, et en consultation avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le ministère a élaboré un projet de stratégie de protection des forêts. Ce projet met l'accent sur les modalités de prévention qui permettent de réduire au minimum l'utilisation des pesticides. Il démontre aussi que les considérations environnementales et économiques peuvent être harmonisées afin de favoriser le développement ordonné des ressources forestières. Conformément à la décision du Conseil des ministres, ce projet a fait l'objet d'une consultation publique, orchestrée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

De plus, le ministre responsable des forêts a déposé à l'Assemblée nationale son premier Rapport quinquennal sur l'état des forêts, conformément à la **Loi sur les forêts**. Ce rapport démontre que le Québec dispose d'un réservoir de ressources forestières et d'un potentiel de développement économique considérable.

Par ailleurs, une entente interministérielle a été conclue entre le ministère, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et le ministère de l'Environnement, ce qui a donné lieu à l'annonce officielle du « Projet de développement sur la gestion intégrée des ressources ».

Perspectives

À la suite des consultations tenues par le BAPE, le nouveau ministère des Forêts devra modifier son projet de stratégie de protection des forêts et l'ajuster de façon réaliste aux préoccupations de la société québécoise. Au cours des prochains mois, il devra soumettre au Conseil des ministres un projet révisé de stratégie gouvernementale de protection des forêts.

Par ailleurs, compte tenu du contexte économique difficile, le ministère, l'industrie forestière et les autres partenaires devront trouver des solutions pour rendre cette industrie viable et plus compétitive.

Le projet de développement sur la gestion intégrée des ressources modifiera de manière fondamentale la compréhension que nous avons des écosystèmes forestiers et de l'impact des interventions humaines sur les composantes de ces écosystèmes. Il obligera le ministère à se doter de nouveaux outils qui permettront d'améliorer la gestion des ressources, en vue d'établir des liens entre les différentes composantes (forêt, faune, eau, paysage).

Finalement, beaucoup d'énergie sera déployée en 1991-1992 et 1992-1993 pour organiser le nouveau ministère des Forêts.

Planification de l'intervention

La planification de l'intervention regroupe les activités de connaissance de la forêt, d'allocation de la matière ligneuse et de travaux de génie. Ces activités visent prioritairement la mise en oeuvre des orientations, des objectifs et des stratégies, par la collecte, le traitement et la diffusion de l'information nécessaires à une prise de décision éclairée en matière d'utilisation et de gestion de la production forestière.

Connaissance de la forêt

La connaissance de la forêt s'acquiert principalement au moyen de l'imagerie satellite et aérienne, ainsi qu'au moyen de relevés terrestres. Ces opérations permettent de qualifier, quantifier et localiser toutes les composantes des écosystèmes forestiers du Québec.

Bilan des réalisations

Un programme d'inventaire forestier, qui avait débuté en 1981, a été terminé durant l'année par la cartographie forestière d'une superficie de 23 000 km^2 dans la région administrative de la Côte-Nord. Ceci met fin au deuxième programme d'inventaire. Au total, tout le territoire sous contrat d'aménagement (CAAF) et la forêt privée du Québec auront été inventoriés, soit environ 475 000 km^2.

Un troisième programme de connaissance des ressources forestières a débuté, dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière — Appalaches, du Saguenay — Lac-Saint-Jean et de l'Outaouais, avec la prise de photographies aériennes sur une superficie de 105 000 km^2.

La mise à jour, tant annuelle que périodique, des connaissances sur les écosystèmes forestiers a été réalisée par le suivi cartographique et dendrométrique des interventions, par l'actualisation des bases de données et par la reprise des compilations. Cette année, la photographie aérienne à l'échelle 1:15 000, visant spécifiquement la mise à jour de la connaissance forestière dans les forêts publiques, a couvert une superficie de 4 200 km^2.

Allocation de la matière ligneuse

Cette activité vise à assurer l'approvisionnement en matière ligneuse des usines de transformation primaire du bois. Le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF) accorde le droit d'obtenir annuellement un permis d'intervention pour la récolte de bois et comporte l'obligation pour le bénéficiaire de réaliser des activités d'aménagement forestier afin de permettre le maintien de la possibilité forestière précisé au contrat.

Bilan des réalisations

Le ministère a effectué la négociation des 297 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF). Ainsi, 30 872 275 mètres cubes de

matière ligneuse en provenance des forêts du domaine public ont été attribués aux bénéficiaires de CAAF, alors que la possibilité forestière annuelle de toutes les essences de bois s'élève à 42 261 800 mètres cubes.

Au cours de l'exercice 1990-1991, le ministère a révisé la valeur marchande des droits de coupe de même que la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits, afin de les ajuster aux conditions du marché. De plus, il a résilié certains CAAF et attribué les volumes de bois ainsi rendus disponibles. Le ministère a également amorcé une analyse visant à développer une méthode d'évaluation de l'offre de matière ligneuse dans les forêts privées.

Travaux de génie

L'accessibilité de la matière ligneuse est facilitée par l'établissement d'un réseau principal de chemins forestiers sur les terres publiques, qui permet également l'accessibilité des autres richesses naturelles tout en fournissant à la population un accès plus sécuritaire à la forêt.

Dans ce domaine, le ministère joue un rôle normatif. Ainsi, il a procédé à l'inspection de près de 200 ponts établis sur des chemins forestiers en vue d'en faire connaître l'état ou d'afficher leur capacité portante et a également évalué les travaux de construction de 500 kilomètres de chemins forestiers.

Protection des forêts

Protection contre le feu

Depuis 1972, le ministère confie à sept Sociétés de conservation la protection contre les incendies des forêts du Québec. Les Sociétés de conservation, organismes sans but lucratif, sont financées et contrôlées conjointement par le ministère, l'industrie forestière et les grands propriétaires forestiers. Les territoires forestiers les plus importants, d'une superficie de 523 000 km^2, généralement situés sous le 51^e parallèle de latitude font l'objet d'une protection dite intensive.

Priorités d'action

- Maintenir un système de protection efficace;
- Poursuivre les travaux de développement d'un radar qui sert à la mesure des précipitations dispersées et d'un détecteur infrarouge aéroporté pour les débuts d'incendie;
- Au chapitre de la prévention, entreprendre des actions régulières d'éducation auprès de groupements sociaux, d'associations diverses ou des élèves dans les écoles et recourir à une campagne provinciale de sensibilisation pour rejoindre l'ensemble de la population.

Bilan des réalisations

Au cours de l'exercice, on a enregistré 798 incendies qui ont détruit 16 064 hectares de terrains forestiers et ont exigé des dépenses d'extinction de 7 384 000 $.

Cinquante-trois incendies ont été repérés dans les forêts nordiques, qui ne bénéficient pas d'un régime de protection intensive. Ils se sont étendus sur quelque 67 000 hectares de terrains forestiers et près de 600 000 $ y ont été consacrés pour préserver des équipements ou des peuplements de valeur.

Pour la troisième année consécutive, les avions-citernes CL-215 ont fait usage de mousse extinctrice, et jusqu'à maintenant, trois avions-citernes ont été équipés pour utiliser ce produit. Compte tenu de son efficacité, l'utilisation des mousses pourrait être répandue à l'ensemble de la flotte.

Par ailleurs, le ministère a amorcé une étude approfondie du système de protection des forêts contre les incendies, en collaboration avec l'Association des industries forestières du Québec et l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec.

Protection contre les insectes et les maladies

Le ministère a poursuivi ses activités de prévention et de détection des insectes et des maladies pour minimiser les dommages causés à la forêt et préserver l'intégrité environnementale.

Priorités d'action

- Promouvoir la prévention, l'acquisition de connaissances et le développement de moyens de prévention;
- Effectuer un contrôle phytosanitaire dans les pépinières;
- Réaliser des relevés aériens illustrant les dommages causés à la forêt;
- Implanter un réseau de stations permanentes d'observation des insectes et maladies en milieu naturel, pour étudier principalement la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les peuplements à prédominance de sapins et d'épinettes blanches;
- Mettre à jour la programmation quinquennale de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et apporter une assistance technique pour mieux localiser les secteurs où une récupération s'avère nécessaire en regard de l'évaluation de l'impact des épidémies.

Bilan des réalisations

Différentes études ont été réalisées. Les sujets en ont été, entre autres, les relations entre l'hôte, le milieu

et les insectes, tels la tordeuse de l'épinette et le charançon du pin blanc; la pourriture racinaire observée dans les pépinières et le comportement de maladies dans les plantations.

En matière de détection, le relevé annuel des insectes et des maladies des arbres a été effectué. Des relevés aériens effectués sur une superficie de 119 200 km^2 ont permis de mesurer les dégâts causés par divers insectes défoliateurs.

Des observations ont permis de constater la progression de l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les régions de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord ainsi qu'une régression de ses populations dans la région du Bas-Saint-Laurent; la recrudescence marquée des dommages annuels causés par le charançon du pin blanc sur l'épinette de Norvège dans les régions de la Mauricie — Bois-Francs, de l'Estrie et de l'Outaouais et, comparativement à 1989, une légère détérioration de l'état de santé des érablières affectées par le dépérissement; la régression des populations de la livrée des forêts dans l'ouest ainsi que dans plusieurs secteurs du centre de la province et leur progression dans les régions de la Mauricie — Bois-Francs et du Saguenay — Lac-Saint-Jean.

Un bilan quinquennal provisoire a été préparé concernant l'efficacité cumulative des pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, pour la période 1985-1990. Ce bilan a permis de mettre en évidence l'efficacité des pulvérisations effectuées par le ministère au cours de cette période.

Au cours de l'exercice, le ministère a effectué son 21e programme de pulvérisation contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Le programme a été réalisé dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, sur une superficie de 479 896 hectares, soit trois fois plus que la surface traitée l'année précédente. Une superficie, représentant 44 % de ce territoire, a été doublement traitée à cause de la forte infestation de la tordeuse.

Pour une quatrième année consécutive, on a utilisé l'insecticide biologique *Bacillus thuringiensis*, var. Kurstaki sur la totalité du territoire. Les pulvérisations d'insecticide ont permis de protéger adéquatement le feuillage annuel sur 60 % des superficies traitées et ont réduit considérablement le niveau d'infestation prévu pour 1991.

Concurremment, un plan de communication a été appliqué, comme par les années passées, pour informer la population concernée au sujet des opérations de pulvérisations réalisées sur le territoire.

Finalement, de concert avec la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM), un programme de pulvérisation aérienne contre la tordeuse a été planifié, pour 1991, dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord.

Éducation en conservation

L'éducation à la conservation du milieu forestier vise à sensibiliser les utilisateurs à la fragilité et à la complexité des écosystèmes forestiers et à les convaincre que leur qualité de vie dépend d'un aménagement forestier judicieux et de la participation de tous à la conservation du milieu des forêts.

Priorités d'action

- Promouvoir la foresterie en élaborant des programmes éducatifs;
- Assurer la réalisation des stages de l'Arbre-en-tête;
- Entretenir et rénover les infrastructures des centres éducatifs forestiers.

Bilan des réalisations

Deux comités provinciaux ont poursuivi leurs travaux pour doter les centres éducatifs forestiers d'un programme et d'une exposition visant à vulgariser l'aménagement forestier.

Le ministère a diffusé quelque 260 000 exemplaires de documents éducatifs et de documents d'intérêt général à une clientèle se chiffrant à 228 000 personnes ayant visité les centres éducatifs forestiers et le service éducatif forestier de l'Estrie, gérés par le ministère et les organismes collaborateurs.

Enfin, la popularité des stages de l'Arbre-en-tête s'est maintenue. Quelque 900 enseignantes et enseignants ont participé à 59 stages.

Environnement

Le ministère réalise diverses évaluations, études et suivis environnementaux reliés à l'application de stratégies ou plans d'action du secteur forestier. Il réalise aussi des études sur l'utilisation de pesticides et de fertilisants afin de s'assurer que leur emploi soit sécuritaire pour l'environnement et la santé humaine.

Le ministère se préoccupe également de l'impact d'activités sylvicoles sur les écosystèmes forestiers, incluant les habitats fauniques. Enfin, il participe à l'évaluation de l'influence des stress environnementaux sur l'écosystème forestier et à la mise au point de nouvelles préparations de pesticides biologiques.

Priorités d'action

- Effectuer un suivi constant de l'utilisation des pesticides en milieu forestier;

- Effectuer des évaluations environnementales reliées à certains domaines d'intervention forestière.

Bilan des réalisations

Le ministère a assuré la planification et la réalisation de suivis et d'études environnementales dans le cas des programmes de protection contre les ravageurs forestiers ainsi que dans le cas des programmes d'entretien de la régénération et de l'utilisation de pesticides et de fertilisants dans les pépinières. Il a aussi procédé à un contrôle et à un suivi environnemental au sujet du *Bacillus thuringiensis*, variété Kurstaki.

Par ailleurs, il a amélioré son plan d'intervention d'urgence et a rédigé un guide d'utilisation sécuritaire des pesticides microbiens pour assurer la sécurité de son personnel et le respect de l'environnement.

Dans le cas de l'entretien de la régénération, le ministère a réalisé un suivi environnemental à la suite de pulvérisations par voie terrestre des phytocides tels le glyphosate et l'hexazinone, dans les forêts publiques. Les opérations de pulvérisation ont été soutenues par un plan de communication pour permettre à toutes les clientèles d'être adéquatement avisées.

Dans le cadre de la lutte contre les feux, l'utilisation expérimentale de mousse extinctrice a été l'objet de suivis et d'une évaluation écotoxicologique. Cette étude est réalisée en collaboration avec le ministère de l'Environnement (MENVIQ) et sera disponible en 1991.

L'entente fédérale-provinciale sur le programme de lutte contre le dépérissement des érablières prévoit un suivi environnemental et un contrôle de la qualité des produits utilisés. Le ministère a assumé le suivi et s'est assuré que le programme soit sécuritaire pour la santé et l'environnement. À cette fin, il a établi des normes d'utilisation et a participé à la formation des conseillers forestiers et à la rédaction d'un manuel technique.

Amélioration des forêts

Depuis la mise en place du régime forestier, le ministère fixe les objectifs de production des forêts publiques. Les industries, détentrices de contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers (CAAF), réalisent les traitements sylvicoles nécessaires pour atteindre ces objectifs de production. La plus grande partie des forêts publiques se régénère naturellement, mais quelque 20 % du territoire ne se régénèrent pas de façon adéquate, d'où le recours au reboisement.

Priorités d'action

- Assurer le rendement soutenu;
- Maintenir le niveau d'aménagement des forêts privées;
- Produire les plants requis pour les plantations prévues dans les forêts publiques et privées.

Aménagement des forêts publiques

L'aménagement des forêts publiques comprend des activités tels les travaux reliés à la récolte, la préparation de terrain à des fins de plantation, la plantation, les travaux de dégagement de la régénération et l'éclaircie précommerciale. Le régime forestier fait en sorte que ces activités sont exécutées par les bénéficiaires de CAAF pour les aires de coupe récente et par le ministère pour la remise en production des superficies mal régénérées avant 1987.

La coupe de bois résineux s'effectue annuellement sur une superficie d'environ 230 000 hectares.

Priorité d'action

- S'assurer que les travaux sylvicoles requis sont exécutés selon les normes.

Bilan des réalisations

L'industrie a maintenu le rythme de ses interventions dans le renouvellement naturel des peuplements récoltés. Environ 112 200 hectares ont fait l'objet de coupe avec protection de la régénération et plus de 30 000 hectares ont fait l'objet de coupe de régénération.

L'industrie forestière a accru d'une façon significative ses interventions dans le domaine de la plantation (voir tableau 12). Ainsi, environ 36 000 hectares ont fait l'objet d'une préparation de terrain. Plus de 75 millions de plants ont été mis en terre, ce qui représente une augmentation de 67 % par rapport à l'exercice précédent.

Les principaux traitements réalisés par Rexfor, pour le ministère, ont été la préparation de terrain, la plantation, le dégagement de la régénération et l'éclaircie précommerciale.

Ainsi, 15 500 hectares ont fait l'objet d'une préparation de terrain en 1990-1991, ce qui représente une baisse d'environ 64 % par rapport à l'exercice précédent. En ce qui a trait à la plantation, quelque 84 millions de plants ont été mis en terre pour la remise en production des superficies en arrérage, ce qui correspond à une baisse d'environ 40 % par rapport à l'exercice précédent. On explique ces diminutions par le fait qu'il reste beaucoup moins de superficies en arrérage.

Pour ce qui est du dégagement de la régénération, environ 8 900 hectares ont été traités dans les jeunes plantations et dans les peuplements naturels, soit une augmentation du tiers par rapport à l'année précédente.

Plus de 60 % des travaux ont été réalisés par des moyens chimiques, compte tenu de la nature de la végétation concurrente.

Environ 1 200 hectares ont subi une éclaircie précommerciale, principalement dans les peuplements résineux, ce qui constitue une baisse de 68 % par rapport à l'année précédente. Ce traitement a permis de dégager les tiges d'avenir afin de leur permettre une croissance optimale.

Aménagement des forêts privées

Par la voie de ses programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées, les propriétaires forestiers se voient encouragés à procéder à l'aménagement de leurs boisés en vue de créer un capital ligneux pour l'avenir. L'aide financière et technique aux travaux sylvicoles soutient les producteurs forestiers afin qu'ils assurent une régénération adéquate des peuplements forestiers de leurs boisés et une production optimale de matière ligneuse.

Bilan des réalisations

Les produits forestiers en provenance des forêts privées ont occupé une part de marché qui s'est maintenue à quelque 20 % du volume total de la matière ligneuse (bois rond) utilisée au Québec.

Le ministère a mis à la disposition des propriétaires de boisés privés 68,2 millions de plants pour le reboisement forestier. Un montant d'environ 39,5 millions de dollars leur a été octroyé pour la préparation de 17 000 hectares à des fins de reboisement, pour le reboisement de 27 300 hectares de terrain à vocation forestière et pour l'entretien de 16 200 hectares de plantation. Des éclaircies précommerciales ont été réalisées sur une superficie d'environ 2 800 hectares. Plus de 5 450 plans simples de gestion ont été réalisés chez autant de producteurs forestiers. Quant aux travaux de fertilisation des érablières affectées par le dépérissement, plus de 4 600 hectares en ont profité. De plus, le ministère a distribué 3 202 000 plants aux grands propriétaires forestiers, 3 723 000 plants aux bénéficiaires du Plan de l'Est et 1 204 000 plants aux communautés autochtones pour les travaux réalisés sur les terres de catégorie 1A.

Près de 4 100 propriétaires forestiers ont obtenu le statut de producteur forestier, ce qui porte leur nombre à 31 500. Il est à noter qu'environ 26 % de tous les propriétaires forestiers du Québec sont reconnus comme producteurs forestiers par le ministère et que les superficies qu'ils détiennent représentent plus de 50 % de l'ensemble des forêts privées du Québec. De plus, près de 5 900 producteurs ont reçu un certificat qui leur permet d'obtenir le remboursement de taxes foncières.

Le ministère a organisé le concours du Mérite forestier afin de promouvoir l'aménagement des forêts privées et la reconnaissance des propriétaires forestiers qui s'y intéressent de façon particulière. Cette année, l'événement a attiré 478 candidats provenant de toutes les régions administratives.

Deux protocoles d'entente sont intervenus entre le ministère et la Fédération des producteurs de bois du Québec. L'un a permis d'amorcer la rédaction d'un guide de modalités d'intervention pour les forêts privées à partir d'un territoire pilote: la région Chaudière-Appalaches. L'autre a permis d'assurer la participation de personnes, d'organismes des producteurs forestiers (SOPB et FPBQ) à l'élaboration d'outils de connaissance.

Production de plants

Chaque année, la production des plants forestiers vise à répondre aux besoins de reboisement des forêts publiques et privées. Les pépinières gouvernementales, les petites entreprises privées indépendantes, les coopératives forestières, l'industrie forestière et les pépinières affiliées à la Fédération des producteurs de bois du Québec produisent ces plants. Toutes les pépinières privées ont signé un contrat de production avec le gouvernement du Québec (voir tableaux 8 et 10). Les plants sont fournis gratuitement à l'industrie forestière et aux producteurs privés.

Priorités d'action

- Établir un plan d'action pour la production de plants de fortes dimensions en regard du projet de stratégie de protection des forêts;
- Veiller à ce que les plants produits répondent aux normes actuelles.

Bilan des réalisations

Près de 253 millions de plants résineux et feuillus ont été produits par huit pépinières gouvernementales et 30 pépinières du secteur privé, dont cinq appartiennent à des compagnies forestières. La production de feuillus durs a été de plus de 1 600 000 plants, comparativement à 700 000 en 1989-1990. Les pépinières gouvernementales ont produit 38 % de la quantité totale de plants livrés, soit 95 813 000 plants.

Contrôle des interventions

Le contrôle des interventions vise à assurer le respect des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers (CAAF) ainsi que le respect de l'application de la **Loi sur les forêts** et des règlements qui en découlent. Plus particulièrement, il importe de s'assurer que les différents plans d'intervention élaborés par les industriels respectent le règlement sur les normes d'intervention, le manuel d'aménagement,

le règlement sur les plans et rapports, le règlement sur les méthodes de mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine public et les instructions qui s'ensuivent. Les contrôles effectués ont pour but de vérifier si les bénéficiaires de CAAF ont réalisé de façon adéquate les traitements sylvicoles prévus dans le plan annuel d'intervention et autorisés par le permis annuel d'intervention.

Priorités d'action

- Développer les méthodes d'analyse du plan général et du plan quinquennal d'aménagement forestier ainsi que du plan annuel d'intervention pour s'assurer du respect des normes et de l'atteinte des objectifs de production fixés par le ministre;
- Faire respecter les méthodes de mesurage des bois;
- Systématiser et mettre en place des mécanismes de détection et un système de suivi des infractions à la **Loi sur les forêts**.

Bilan des réalisations

Le ministère a émis environ 870 permis d'intervention pour l'approvisionnement d'usines de transformation de bois. Les 300 bénéficiaires de CAAF se partagent 157 aires communes. Ils ont réalisé des traitements sylvicoles en paiement des droits pour une somme de 33,5 millions de dollars. Ils ont, par ailleurs, reçu une aide financière de l'ordre de 2,7 millions de dollars pour la mise en oeuvre de plans spéciaux d'aménagement assurant la récupération des bois situés dans les massifs forestiers affectés par des désastres naturels.

En outre, le ministère a émis 390 permis d'intervention pour des travaux d'utilité publique, des activités minières et pour l'aménagement faunique et récréatif. Il a aussi émis 1 060 permis pour la culture et l'exploitation d'érablières à des fins acéricoles. Enfin, 16 730 permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques ont été émis pour une récolte totale de 330 000 mètres cubes.

Le ministère a préparé 131 dossiers d'infractions à la **Loi sur les forêts** et 70 d'entre eux ont reçu une sanction de la part des tribunaux.

Les nouvelles instructions de mesurage ont été publiées et distribuées à tous les titulaires de permis d'intervention, mesureurs, maisons d'enseignement, etc. Le ministère a effectué la vérification du mesurage sur les 21,6 millions de mètres cubes récoltés durant l'année (voir tableau 11). Ces vérifications ont porté sur le volume, la qualité et la destination des bois.

Le Bureau d'examinateurs des mesureurs de bois a émis 122 permis de mesureurs de bois et renouvelé plus de 3 000 cartes d'identité.

Recherche et développement

Les travaux de recherche réalisés par le ministère ou confiés à des organismes externes permettent de mieux comprendre les phénomènes qui guident la croissance et l'évolution de la forêt naturelle, d'améliorer les méthodes de protection contre le feu, les insectes et les maladies, et de connaître les techniques de récolte qui permettent de favoriser la régénération naturelle, dans les résineux comme dans les feuillus. Quant au reboisement, la recherche porte sur la connaissance et l'amélioration génétique des espèces commerciales, sur l'amélioration des techniques de production de plants, de semences et de boutures, sur les techniques de mise en terre des plants et l'aménagement et la protection des plantations.

Priorités d'action

- Développer principalement les recherches sur l'écologie des forêts naturelles et leur dynamique, sur la télédétection et sur les méthodes de coupe pour favoriser la régénération naturelle et la croissance dans les peuplements de feuillus et de résineux;
- Poursuivre l'amélioration génétique d'espèces résineuses et de feuillus à bois nobles;
- Expérimenter de nouveaux modes de production et de plantation de grands plants pour réduire l'utilisation des phytocides et étudier le comportement de la végétation compétitive;
- Accentuer les recherches sur le dépérissement des forêts, en particulier l'impact des polluants atmosphériques et des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers.

Principaux résultats

En plus de continuer l'étude sur le dépérissement des forêts, une équipe d'écologistes a implanté un réseau de monitoring pour suivre l'impact de différents stress environnementaux et l'effet de serre sur les écosystèmes forestiers. Par ailleurs, des travaux de recherche en télédétection ont été entrepris à l'aide des données MEISS afin d'améliorer les méthodes de cartographie forestière.

D'autres travaux de recherche ont porté sur l'amélioration génétique, la descendance et le croisement dirigé de certaines essences. Le programme de vergers à graines s'est poursuivi par l'implantation de quatre nouveaux vergers, par des travaux de préparation et d'entretien de terrain et de fertilisation. Un essai d'étêtage et une méthode de détection et d'identification des insectes et maladies des cônes ont été appliqués dans des vergers.

Les recherches sur les plants ont permis, entre autres, de faire ressortir que le suivi des cultures dans

les pépinières est un outil de gestion indispensable pour les pépiniéristes et que le choix des associations hôtes-champignons-sites représente la clé du succès du rendement des plants mycorhizés sur le terrain.

Plusieurs autres projets de recherche ont été entrepris ou poursuivis pour le ministère, seul ou avec la collaboration de l'industrie, des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche, mais n'ont pas encore trouvé leur aboutissement.

Le ministère a présenté 25 stands (posters-sessions) illustrant les résultats des principaux sujets de recherche en cours lors du congrès de l'*International Union of Forestry Research Organizations* (IUFRO). Il a également présenté bon nombre d'innovations technologiques à Sylvilog 90 en Nouvelle-Écosse. Il a également produit un rapport pour les travaux de recherche qu'il a réalisés ou qu'il est à réaliser.

Développement de l'industrie forestière

Les préoccupations du ministère en matière de développement technologique et industriel s'étendent sur tous les éléments en aval de la forêt : l'évaluation des besoins en bois pour chacune des usines de transformation, la compétitivité, la connaissance et la promotion des marchés, les possibilités de financement, la technologie de fabrication et de protection de l'environnement industriel, la prospection industrielle et les impacts économiques et sociaux. Il vise donc l'expansion, la consolidation ou la rationalisation du secteur de l'industrie des pâtes et papiers et de l'industrie du bois, en tenant compte des éléments forestiers et environnementaux fondamentaux.

Par ailleurs, le ministère réalise un certain nombre d'études économiques et commerciales afin de maintenir à jour son expertise à l'égard du contexte social, économique et technologique dans lequel évolue le secteur industriel. Il évalue les impacts de la politique ou des accords commerciaux signés ou en voie de négociation, et il développe des modèles de précision et analyse les contraintes de développement ou de croissance de certains marchés. Finalement, il maintient à jour les besoins en fibres des usines de transformation des bois, selon des essences ou groupes d'essences et les formes requises.

Bilan des réalisations

En 1990-1991, cinq projets ont reçu une assistance technique dans le cadre du programme des études de faisabilité afin d'accélérer les décisions d'investissements ou de relance de projets industriels importants. Ces projets ont été réalisés dans le domaine du papier fin à valeur ajoutée, dans le domaine des bois spéciaux de deuxième transformation, celui des panneaux MDF, le développement de nouveaux produits et de nouveaux marchés axés sur les essences secondaires et les résidus de bois.

Plusieurs projets de développement technologique pour la transformation de la matière ligneuse ont été supportés par le ministère, dont celui réalisé conjointement avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), ayant pour but d'optimiser les procédés de sciage et de trouver de nouvelles utilisations à des sous-produits d'origine forestière.

Le ministère apporte son expertise conseil aux nouvelles politiques et réglementations du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) et du gouvernement fédéral dans le domaine manufacturier. Il a notamment participé aux travaux du Comité sur les boues de désencrage qui a été mis sur pied par le MENVIQ, à ceux du Comité technique du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) et aux travaux du Comité collecte sélective.

Le ministère a mis sur pied des programmes spéciaux pour diverses clientèles, dont un service d'analyse qui a profité à une dizaine de scieries de petite taille et qui permet d'évaluer l'impact technique sur leurs opérations de transformation d'une plus grande utilisation de feuillus.

C'est durant l'été 1990 qu'a été élaboré le dossier de négociation de la taxe à l'exportation du bois d'oeuvre d'essences résineuses à destination des États-Unis. Les négociations qui ont eu lieu à l'automne ont permis de réduire sensiblement le droit à l'exportation pour les quatre prochaines années.

Le Québec souhaite en arriver à une élimination du droit à l'exportation.

Le ministère s'est aussi penché sur l'impact d'un accord de libéralisation des échanges entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, ainsi que sur l'impact de l'abolition accélérée des tarifs de certains produits, dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Le ministère a étudié plus de 400 demandes portant sur la construction, la reconstruction ou la relocalisation d'usines, le changement de catégories d'usines ou l'ajout d'un produit, la vente d'entreprise ou la prolongation du délai de mise en fonctionnement.

Le financement forestier

Le programme de financement forestier est régi par la **Loi favorisant le crédit forestier** par les institutions privées. Ce programme permet à l'Office du crédit agricole du Québec d'accorder et de garantir des prêts qui peuvent atteindre 500 000 $ aux propriétaires et locataires de boisés. Il permet également d'accorder une subvention d'intérêt fixe de 5 % l'an sur le montant principal du prêt, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 200 000 $, pourvu que

l'emprunteur se soit conformé au plan de gestion de sa forêt.

Bilan des réalisations

Le programme de financement forestier a connu une activité très faible en raison du moratoire qui a été décrété par le ministre, le 17 avril 1990. Ainsi, l'Office n'accepte plus de demande de prêt dans le cadre de son programme de financement forestier. Le traitement des demandes déjà soumises avant cette date a permis à l'Office de consentir, durant l'exercice financier 1990-1991, 120 prêts forestiers pour un montant de 4 182 385 $. De plus, l'Office a versé aux emprunteurs un montant de 3 622 067 $ en subvention d'intérêt. Au 31 mars 1991, l'encours des prêts s'élevait à 75,4 millions $.

L'Office administre toujours 1 488 prêts hypothécaires qu'il a consentis, avant juin 1984, dans le cadre de l'ancienne **Loi sur le crédit forestier** et dont l'encours s'établit à 16,2 millions $. Finalement, l'encours des prêts consentis par les prêteurs autorisés était de 1,1 million $ au 31 mars 1991, ce qui générait un coût de 93 500 $ en subvention d'intérêt.

Les mines

Le ministère de l'Énergie et des Ressources réalise un mandat de gestion de la ressource et de développement de l'industrie minérale.

L'industrie minérale joue un rôle appréciable dans l'économie québécoise, tant par le nombre et la localisation de ses gisements et usines de concentration, que par la valeur de sa production, le montant des investissements ou le nombre d'emplois créés. La valeur des expéditions minières québécoises est de 2,9 milliards de dollars et représente une proportion significative des expéditions canadiennes, soit 15 %.

Afin de remplir son mandat, le ministère concentre ses activités sur l'exploration géologique et minérale, la gestion des lois régissant l'activité minière, ainsi que l'assistance technique, financière et scientifique à l'industrie.

Par l'exploration géologique et minérale, le ministère veut, d'une part, établir la connaissance de base du territoire afin de permettre l'identification des zones à potentiel minéral favorable et, d'autre part, promouvoir l'exploration minière au Québec. Il vise ainsi à maintenir, voire augmenter, et à diversifier les sources d'approvisionnement en minerais nécessaires au renouvellement des réserves minières québécoises.

Par l'assistance au développement de l'industrie minérale et la gestion des lois afférentes, le ministère cherche à promouvoir cette industrie au Québec. Dans ce domaine, les activités reposent sur l'assistance technique, commerciale et financière à l'industrie, la production de statistiques et d'analyses économiques ainsi que la gestion des redevances et des titres miniers.

En ce qui concerne l'assistance scientifique et technologique, le Centre de recherches minérales met l'accent sur la réalisation de projets en commandite ainsi que sur le développement et l'optimisation des procédés d'exploitation et de traitement des substances minérales.

Enfin, le ministère fournit à la Société nationale de l'amiante (SNA) les crédits nécessaires à ses opérations.

Chiffres clés de l'exercice

Dépenses comparatives 1990-1991 et 1989-1990 par programme

Programme	1990-1991 ('000 $)	1989-1990 ('000 $)	Variation %
Gestion et développement de l'industrie minérale	87 436	104 617	-16,4
Total	**87 436**	**104 617**	**-16,4**

Effectif comparatif 1990-1991 et 1989-1990 en années-personnes

Années budgétaires	Perm. Années-personnes	Occ. Années-personnes	Total
1990-1991	339	135	474
1989-1990	336	163	499
Variation			**-5,1 %**

Répartition de la dépense par activité ('000 $)

Activités	Dépense par activité ('000 $)
EXPLORATION	**17 054,0**
Levés géoscientifiques	9 111,4
Assistance financière à la prospection et à l'exploration	7 530,8
Autres activités	411,8
INDUSTRIE MINÉRALE ET GESTION DES LOIS	**10 668,4**
Assistance à l'industrie minérale	6 332,0
Fiscalité minière et titres miniers	3 029,7
Autres activités	1 306,7
ASSISTANCE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE	**9 424,0**
Analyses minérales	2 678,7
Recherches minérales	3 947,4
Technologie minière	1 581,3
Commercialisation	948,2
Autres activités	268,4
ASSISTANCE À L'INDUSTRIE DE L'AMIANTE	**50 290,0**
Société nationale de l'amiante	50 290,0
TOTAL	**87 436,4**

Faits saillants

Le ministère a participé à 65 projets de levés et d'études géologiques, géochimiques et géophysiques, qui ont été entrepris en collaboration avec plusieurs firmes privées et des universités, et qui ont nécessité des dépenses de 7,2 millions de dollars.

Une assistance financière de 1,5 million de dollars a été fournie pour favoriser la prospection et l'exploration minière dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie où 100 prospecteurs ont réalisé 127 projets subventionnés. Il en a été de même dans la région de l'Estrie et dans la Beauce où un montant de 537 000 $ a été investi. De plus, l'information a été rendue encore plus accessible par la publication d'une centaine de rapports géoscientifiques.

Le ministère a fourni une assistance financière à l'industrie, notamment pour la réalisation d'études technico-économiques et d'infrastructures de développement minéral. L'assistance fournie a été d'environ 2,8 millions de dollars. Le ministère a effectué des travaux reliés à la restauration des sites miniers. Il a produit des études statistiques et des analyses économiques. La gestion des redevances et des titres miniers, notamment en ce qui a trait à l'implantation d'un nouveau système de gestion informatisé des titres miniers, a également été effectuée.

Pour faire suite à une réflexion stratégique axée sur les besoins de l'industrie, le Centre de recherches minérales s'est restructuré en décembre dernier. Il a commandité 125 projets de recherche sur des applications industrielles, dont la valeur globale est d'environ 3 millions de dollars. Les laboratoires ont effectué 44 000 analyses pour une valeur de 1,35 million de dollars.

Enfin, un montant de 50,3 millions de dollars a été versé à la Société nationale de l'amiante (SNA). La majeure partie de ce montant a servi au paiement du service de la dette de la SNA.

Perspectives

Au cours de 1991-1992, le ministère continuera à soutenir et à stimuler le développement de l'industrie minérale québécoise par un ensemble de mesures visant à appuyer l'initiative du secteur privé dans le meilleur intérêt des Québécois.

Il stimulera l'exploration minière par des services de qualité dans toutes les régions du Québec, par la publication de renseignements géoscientifiques inédits, par une assistance financière d'appoint, par l'application du nouveau cadre légal et réglementaire des activités minières adopté en 1988.

Il appuiera le développement de nouveaux gisements de minéraux par des études de potentiel pour diverses substances minérales.

Il introduira de nouvelles dispositions réglementaires pour assurer la restauration d'emplacements miniers et il poursuivra ses études et travaux pour restaurer et rendre plus sécuritaires les sites miniers.

Par ailleurs, le Centre de recherches minérales collaborera à améliorer la productivité des entreprises par la recherche et le développement technologique, par le financement partiel d'études de démonstration et de marché et par la réalisation de travaux de recherches précompétitives.

Exploration géologique et minérale

Les activités du ministère en ce domaine englobent la recherche géologique, l'assistance à l'exploration minière et la diffusion de l'information géoscientifique.

Priorités d'action

- Fournir en région des services conformes aux besoins de la clientèle minière;
- Intensifier les efforts de diversification afin de réduire la vulnérabilité de l'industrie minérale aux aléas des cours des métaux précieux;
- Augmenter les travaux réalisés à proximité des communautés minières en difficulté;
- Améliorer les processus de production, de gestion et de diffusion de l'information géoscientifique québécoise en mettant sur pied le Système d'information géominière (SIGEOM). Ce système permettrait de traiter les informations géoscientifiques à références spatiales.

Recherche géologique

Bilan des réalisations

La recherche géologique favorise l'étude des milieux géologiques susceptibles de receler des concentrations de minéraux à potentiel économique tels le cuivre, le zinc, l'or, l'argent, ainsi que les minéraux industriels et les minéraux utilisés dans les nouvelles technologies, comme les terres rares.

Outre les projets de recherche géologique déjà mentionnés, le « Séminaire Exploration 1990 » a permis à quelque huit cents participants de prendre connaissance des résultats préliminaires des travaux géoscientifiques effectués par le ministère au cours de l'été précédent.

De plus, le ministère a participé à de nombreuses activités de relations publiques dans le but de stimuler les investissements en exploration minière, notamment au Congrès des prospecteurs et des entrepreneurs du Canada, au Congrès des prospecteurs du Québec et à l'occasion de la Semaine des sciences au Québec. Il a été également présent au Salon de l'Épargne-Placement de Montréal.

Assistance à l'exploration minière

Bilan des réalisations

Conformément à l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement et en vertu d'un programme spécial pour les régions minières en difficulté, le ministère avait signé une entente triennale avec la Société Noranda. Cette entente avait pour but d'apporter une assistance financière pour accélérer les travaux d'exploration en Gaspésie, près de Murdochville notamment. Au cours de l'exercice, une dernière tranche de 729 000 $ a été versée à Noranda inc., pour une subvention totale de 2,4 millions de dollars; les travaux réalisés sont évalués à 4,8 millions de dollars. Les sommes versées ont contribué à mettre à jour de nouvelles cibles d'exploration.

La quatrième et dernière année du programme fédéral-provincial d'assistance financière à la prospection dans la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent s'est terminée avec le versement d'une somme de 1,75 million de dollars. Les objectifs de ce programme étaient d'augmenter le nombre de compagnies et de prospecteurs actifs et de trouver de nouveaux indices minéralisés.

Le programme a atteint un succès sans précédent et il pourrait être renouvelé. Cent vingt-quatre prospecteurs ont été soutenus financièrement; cinq nouveaux indices intéressants ont été découverts. De plus, l'aide aux compagnies minières a augmenté d'environ 50 %, même si le nombre de compagnies actives s'est maintenu à dix.

Un autre programme d'assistance financière à l'exploration minière réalisé dans la région de l'Estrie-Beauce, qui fait d'ailleurs partie de l'Entente auxiliaire sur le développement minéral, a été offert pour la troisième et dernière année. Ce programme a totalisé des dépenses s'élevant à 537 000 $. Les trois objectifs en étaient d'augmenter l'effort de prospection en Estrie-Beauce, de maintenir les compagnies minières actives sur le territoire et de promouvoir la prospection et l'exploration auprès de la population de cette région.

Les trois objectifs ont été atteints car environ 150 personnes ont suivi des cours de prospection et 450 autres ont été sensibilisées à la prospection. Les compagnies minières ont mis à jour trois indices importants pour des minerais tels la magnésite, le talc et le chromite. De plus, l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie a réalisé une campagne de promotion.

Accès à l'information géologique

Bilan des réalisations

Pour faciliter l'accès à l'information, le ministère a édité et publié une centaine de rapports géologiques qui ont résulté des travaux effectués sur le territoire. Il a indexé, rendu disponibles et saisi les données de quelque 600 rapports de travaux d'exploration minière dans la banque « EXAMINE ». Il a également traité quelque 3 200 commandes de documents d'information géologique.

De plus, pour mieux gérer et utiliser la masse croissante d'informations, le ministère a terminé la planification et la mise à l'essai d'un système d'information à références spatiales pour la production, la gestion et la diffusion de l'information géologique.

Ce système va permettre d'emmagasiner toute l'information géominière selon des coordonnées spatiales précises. L'ensemble des informations pourra rapidement être consulté; des recoupements et des comparaisons entre les différents types d'information seront possibles. Le grand volume d'informations ne sera plus un obstacle à une utilisation optimale des données. Le ministère fait appel à des techniques et du matériel informatique éprouvés pour se doter d'un système taillé à la mesure des besoins de sa clientèle.

Industrie minérale, son développement, ses lois

Ce domaine vise à promouvoir le développement de l'industrie minérale québécoise en favorisant, par des mesures appropriées, la mise en valeur, l'extraction, la transformation primaire et la commercialisation de la ressource. Ce domaine cherche aussi à identifier les contraintes au développement de la ressource et les meilleures stratégies pour favoriser l'essor de l'industrie et accroître la compétitivité, par l'analyse des variables qui ont un effet sur l'état de la situation, sur l'évolution de chacun des secteurs de l'industrie minérale de même que sur l'environnement économique et réglementaire dans lequel elle évolue. Enfin, ce domaine assure l'application des dispositions législatives qui encadrent l'exercice de l'activité minière au Québec.

Assistance financière à l'industrie

Bilan des réalisations

Diverses mesures d'assistance financière à l'industrie ont été appliquées, totalisant des contributions de 2,8 millions de dollars de la part du ministère.

Pour des fins de recherche, de développement et de promotion de l'usage sécuritaire de l'amiante, l'Institut de l'amiante a reçu 1,25 million de dollars. Par ailleurs, quelque 500 000 $ ont été versés à diverses entreprises pour la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'expérimentation. Ces deux programmes sont inscrits à l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral et le Canada verse directement aux entreprises une aide financière équivalente à celle du Québec.

En vertu du programme d'assistance à la réalisation d'infrastructures de développement minéral qui constitue le volet III de l'Entente, une somme d'environ un million de dollars a été versée pour aider à la concrétisation de différents projets miniers.

Le ministère a poursuivi, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, des études et des travaux de recherche de base en vue de la restauration éventuelle de certains parcs à résidus miniers qui lui appartiennent. Il a également effectué des travaux correcteurs au parc à résidus de East Sullivan et à celui de Mines Madeleine. Une somme de près de 100 000 $ a ainsi été affectée à ces projets. Par ailleurs, le ministère a poursuivi le programme de réparation des ouvertures dangereuses reliées à des sites miniers abandonnés et situés sur les terres du domaine privé, programme amorcé en 1988-1989. Une somme de quelque 130 000 $ a ainsi été consacrée à l'exécution des travaux jugés les plus urgents, principalement du déboisement et du remblayage. De plus, une somme de 43 500 $ a été accordée à la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette pour effectuer de tels travaux sur son territoire.

En matière d'analyse d'opportunités d'investissement ainsi que d'analyse de l'environnement économique et réglementaire de l'industrie minière québécoise, le ministère a produit plusieurs bilans et études sectorielles internes ainsi que certaines analyses à caractère régional.

Statistiques et économie minérale

Bilan des réalisations

Le ministère a poursuivi ses collectes de données statistiques. Il a rencontré les représentants des entreprises oeuvrant au sein de l'industrie minérale québécoise de façon à en mesurer les principales activités et à fournir les paramètres nécessaires à la compréhension de son évolution. Le ministère a procédé notamment à la collecte des données par le recensement annuel des mines, des carrières et des sablières (550 questionnaires), par le relevé annuel des dépenses d'exploration, de mise en valeur, d'immobilisations et de réparations (600 questionnaires) et par les enquêtes mensuelles de la production minérale (280 questionnaires par mois). Au total, le ministère a expédié, colligé, vérifié et analysé près de 6 000 questionnaires d'enquête et produit dix publications de statistiques d'un tirage total de près de 14 000 exemplaires. Par ailleurs, le ministère a procédé au cours de l'année à l'exécution de travaux dans le domaine de l'informatique. Ces travaux visent à faciliter l'accès interne à ses banques de données statistiques et à améliorer la qualité du traitement de l'information.

Plusieurs études ont été réalisées afin de répondre aux besoins du ministère et de l'industrie minière. Le suivi de base s'est poursuivi au sujet de l'environnement économique national et international des principales substances minières telles que l'amiante, le bioxyde de titane, le cuivre, le minerai de fer, l'or et le zinc. Ce suivi permet de répondre aux demandes de renseignements provenant de l'intérieur comme de l'extérieur du ministère. De plus, certains documents, comme les revues annuelles L'industrie minérale du Québec et La ressource minérale (en français et en anglais), ont été publiés afin de diffuser une information adéquate sur les activités de l'industrie minérale québécoise.

Redevances et titres miniers

Bilan des réalisations

Un projet de règlement a été publié afin d'indexer les tarifs prescrits par la **Loi sur les mines** (L.R.Q., chap. M-13.1) pour l'obtention et le renouvellement des divers types de droits miniers.

Dans le même ordre d'idées, un projet de loi modifiant la Loi sur les mines et la **Loi concernant les droits sur les mines** a été soumis à l'Assemblée nationale. Il s'agissait d'harmoniser les régimes d'imposition de diverses substances minérales sur la base du système des redevances volumétriques instauré antérieurement pour une certaine catégorie d'exploitants. Par la même occasion, la présentation du projet de loi a aussi permis d'apporter d'autres modifications d'ordre technique.

L'entrée en vigueur de la **Loi sur les mines**, en 1988, avait nécessité l'établissement d'une période transitoire qui s'est terminée en cours d'exercice. Le nouveau régime minier est donc complètement en vigueur et quelque 166 000 titres miniers ont été renouvelés selon les nouvelles prescriptions. La transition s'est effectuée en douceur grâce aux efforts déployés par le ministère pour demeurer à l'écoute de la clientèle minière.

L'administration de la **Loi concernant les droits sur les mines** (L.R.Q., chap. D-15) a permis de percevoir des droits totalisant 9,8 millions de dollars. Les entreprises minières ont toutefois touché des crédits de droits s'élevant à 44,4 millions de dollars, en raison des pertes et des frais de mise en valeur encourus après le mois d'avril 1985.

Assistance scientifique et technologique

Le ministère administre le Centre de recherches minérales (CRM) afin de contribuer au développement des entreprises québécoises qui oeuvrent dans les domaines de l'exploration, de l'exploitation, du traitement et de l'utilisation des substances minérales. La mission de ce centre est de développer et d'optimiser les procédés d'exploitation et de traitement des substances

minérales, tout en offrant des services d'analyse minérale.

Le CRM s'est restructuré de façon à mieux répondre aux besoins des entreprises, en leur offrant une gamme mieux définie de produits et de services d'applications industrielles, notamment en matière d'optimisation et d'essais. Le Centre a aussi mis sur pied une équipe dont le mandat est de concevoir, d'élaborer et de réaliser des projets de développement technologique de nature précompétitive en s'alliant avec les entreprises. Dans le cadre de cette réorganisation, le CRM a abandonné certains champs d'activité, notamment en technologie minière.

Le volume de la recherche commanditée a diminué sensiblement, en raison principalement d'un niveau d'exploration plus faible et du nombre réduit de projets de mise en valeur. Le retrait du CRM des activités reliées au contrôle de terrain, à la mécanique des roches, à la recherche en analyse minérale et à l'informatisation des données de laboratoire, a aussi contribué à la baisse ressentie. La valeur des projets réalisés a été de 3,0 millions de dollars soit une diminution de 1,2 million de dollars par rapport à l'année précédente. En dépit de cette diminution, les revenus se sont maintenus, grâce à une hausse importante des travaux de caractérisation des gisements en exploitation ou en phase de développement.

Applications industrielles

Bilan des réalisations

Un nombre de 106 projets commandités par les entreprises-clientes du domaine minéral a nécessité des travaux dont les coûts se sont élevés à 2,5 millions de dollars.

Dans le secteur des minéraux industriels, plusieurs projets reliés à la mise en valeur du graphite ont été réalisés. Outre le développement de schémas de traitement, des études de caractérisation, de purification, d'intercalation et d'expansion du matériel ont été effectuées à la demande des industriels. Des essais semi-industriels ont aussi été réalisés pour compléter les études de mise en valeur des gisements. D'importants travaux de valorisation ont été effectués sur le gisement de barytine de Saint-Fabien, près de Rimouski, et cela aussi bien sur le plan de la caractérisation que sur celui de la définition d'un schéma de traitement.

Dans le secteur des métaux précieux, les efforts ont porté principalement sur la réalisation des essais de cyanuration en charge et des essais métallurgiques généraux et sur la détermination des caractéristiques physiques de flottation de minerais.

En environnement et en récupération secondaire, la plupart des travaux ont porté sur le traitement d'effluents d'usines de traitement ou de transformation des minerais.

Le domaine de la mise en valeur du fer a connu une forte activité avec la réalisation d'importants projets de caractérisation des minerais et avec l'accomplissement d'autres travaux portant sur l'amélioration de la qualité des boulettes, l'optimisation des conditions de cuisson, la substitution de la bentonite par d'autres liants, la substitution du coke de braise par d'autres combustibles solides ainsi que l'élaboration de boulettes fondantes à basse teneur en silice.

En contrôle des procédés, les principaux travaux ont porté sur le diagnostic d'un procédé de réduction, le développement d'un logiciel de simulation d'un procédé de cuisson pour les fours à grille, l'automatisation d'un circuit de broyage et l'implantation d'un système de traitement des données d'un procédé de cuisson.

Développement technologique

Bilan des réalisations

En matière de développement technologique, une équipe nouvellement constituée a amorcé une étape d'identification et d'évaluation de projets potentiels dans les domaines des particules fines, de l'asservissement et de l'automatisation des procédés de concentration, d'exploitation des mines et de l'environnement industriel. Les premiers efforts ont porté principalement sur les technologies utilisées par les industries engagées dans le traitement des minerais de fer et des minerais de métaux précieux.

Le CRM a participé, pour la deuxième année consécutive, au programme de recherche canadien NEDEM (Neutralisation des eaux de drainage minier acide) en consacrant cette fois la somme de 458 000 $ pour la réalisation de trois projets. Le colloque NEDEM a d'ailleurs permis de diffuser certaines informations sur les projets de recherche en cours.

Plusieurs autres projets se sont également poursuivis dans le cadre du volet technologique de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral. La participation du CRM au financement des projets réalisés en 1990-1991 a atteint 472 000 $, ce qui inclut une subvention de 150 000 $ au Centre canadien d'automatisation et de robotique minières. Les principaux projets en cours ont porté sur la technologie des gisements filoniens, le remblayage des mines souterraines et le développement de techniques avancées de contrôle des procédés de traitement des minerais.

Enfin, 44 000 échantillons ont été analysés au laboratoire d'analyses du CRM, ce qui représente environ 750 000 déterminations, pour un coût total de 1,35 million de dollars. À cette production, il faut ajouter l'octroi de contrats d'une valeur de 50 000 $ à des laboratoires commerciaux et universitaires.

Assistance à la Société nationale de l'amiante

La Société nationale de l'amiante (SNA) poursuit des efforts de recherche et développement par sa filiale Ceram-SNA inc. Elle doit aussi administrer un passif important qui a résulté de ses opérations antérieures au processus de privatisation; les besoins de fonds sont comblés annuellement par subventions.

En 1986, la SNA entreprenait un processus de désinvestissement. Ce processus s'est terminé avec succès, en 1989, par la privatisation de la dernière entreprise de son secteur manufacturier. Toutes les entreprises ainsi privatisées ont créé près de 350 emplois directs.

Les opérations minières de la SNA sont, depuis 1986, sous la responsabilité de LAB Chrysotile, une société en commandite. Cette dernière regroupe les trois producteurs miniers de la région de Thetford Mines, soit Société Asbestos ltée, Mines d'amiante Bell ltée et Lac d'amiante du Québec.

Direction supérieure et soutien administratif

Gestion interne et soutien administratif

La gestion interne et le soutien administratif sont assurés par la Direction générale de l'administration et par la Direction générale de la planification et de l'évaluation. La Direction générale de l'administration dispense des services-conseils en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. La Direction générale de la planification et de l'évaluation s'occupe des affaires autochtones, des communications et des sociétés d'État. Le Secrétariat du ministère, la Direction des affaires juridiques et la Direction de la vérification interne complètent les services de gestion interne et de soutien administratif.

Chiffres clés de l'exercice

Dépenses comparatives 1990-1991 et 1989-1990 par programme

Programme	1990-1991 ('000 $)	1989-1990 ('000 $)	Variation %
Direction	45 646	41 856	9,1
Total	**45 646**	**41 856**	**9,1**

Effectif comparatif 1990-1991 et 1989-1990 en années-personnes

Années budgétaires	Perm. Années-personnes	Occ. Années-personnes	Total
1990-1991	302	188	490
1989-1990	301	193	494
Variation			**-0,8 %**

Répartition de la dépense par activité ('000$)

Activités	Dépense par activité ('000 $)
DIVERSES PROVISIONS MINISTÉRIELLES	**22 725,8**
Fonds des services informatiques	421,8
Fonds des services de télécommunications	4 401,5
Loyers payables à la SIQ	17 902,5
GESTION INTERNE ET ACTIVITÉS DE SUPPORT	**22 920,2**
TOTAL	**45 646,0**

Direction générale de l'administration

Bilan des réalisations

Plusieurs actions ont été concrétisées au cours de l'année. Le ministère a procédé notamment au traitement du dossier de la conversion de 863 postes occasionnels en postes ETC (équivalent temps complet) réguliers. Il a aussi travaillé à l'amélioration de la gestion des dossiers d'accidents de travail.

Le ministère a informé tous les gestionnaires des nouvelles dispositions relatives aux conventions collectives des professionnels, des fonctionnaires et des ouvriers. Il a aussi procédé à une révision complète de tous les dossiers d'exclusion syndicale et conclu à ce chapitre une entente avec le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec. Enfin, il a modifié l'ensemble des listes de rappel du personnel saisonnier en région.

Le ministère a également mis en place un autre volet du programme d'accès à l'égalité pour les femmes, afin de permettre à vingt d'entre elles d'aller étudier à temps plein avec solde.

Enfin, le ministère a complété la première phase du programme interne de français écrit, préparé à l'intention de tout le personnel de secrétariat régulier et occasionnel saisonnier ou embauché pour des projets spécifiques.

L'impact des mesures de restriction budgétaire adoptées par le gouvernement a été vivement ressenti au ministère. Plus de 50 millions de crédits périmés ont été identifiés pour l'ensemble de l'exercice financier. Des efforts particuliers ont été déployés pour rationaliser les programmes ministériels; un rapport d'évaluation a été soumis à ce sujet au comité gouvernemental chargé d'en évaluer la portée.

L'introduction des nouvelles dispositions concernant la taxe sur les produits et services (TPS) a eu une incidence sur toutes les activités financières du ministère. Les soixante-cinq catégories de revenus ont été analysées en vue d'en évaluer l'admissibilité et les modalités d'application à l'égard de la TPS; de plus, des modifications ont été apportées dans les opérations des systèmes d'information. Plus de 30 points d'accès au système d'information ont été créés et 250 usagers ont dû être formés à l'application des mesures de la TPS.

Des efforts réels ont été consentis pour améliorer les systèmes d'information en ce qui a trait aux dé-

penses, aux revenus et au budget. À cet effet, un système d'information a été implanté dans toutes les régions administratives pour la gestion des données des dépenses. Un système semblable a été mis en opération pour le cycle budgétaire et on a analysé le bien-fondé d'un système autonome pour la gestion des données reliées aux revenus. Du côté des revenus, une analyse a été réalisée pour évaluer l'opportunité de l'acquisition d'un système autonome.

La poursuite des travaux de déménagement à l'Atrium a été un événement marquant de l'année. De juin à septembre, 921 postes de travail, regroupés dans 29 unités administratives, ont été aménagés à l'Atrium.

L'aménagement des postes de travail a aussi monopolisé une part importante des efforts en matière de ressources informationnelles. Cet aménagement a nécessité d'une part la mise en place d'un réseau interne de communication informatisée reliant près de 2 000 appareils informatiques et, d'autre part, la création d'un centre de traitement convenable pour les ordinateurs du ministère.

L'implantation du système de comptabilité de gestion a également été un dossier majeur, amenant l'installation de neuf mini-ordinateurs en région et leur mise en réseau. Concurremment, le réseau de télécommunication québécois a été étendu à 70 points dans 51 villes.

Sur le plan de la normalisation, le ministère a procédé à l'acquisition et à l'adaptation d'une méthodologie de développement des systèmes d'information et il a aussi diffusé le cadre normatif à toutes les unités administratives du ministère.

Le ministère a veillé à ce que ses activités (et aussi, depuis le 30 janvier 1991, celles du ministère des Forêts) soient conformes tant à la législation appliquée par les deux ministères qu'aux lois générales comme la **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels** (L.R.Q., chapitre A-2.1).

Un grand nombre de dossiers à caractère juridique ont été traités, notamment : la représentation devant la Commission de la protection du territoire agricole dans des dossiers concernant la vente de terrains du domaine public; l'élaboration de la loi créant le ministère des Forêts et des règlements afférents; la représentation devant l'Office national de l'énergie concernant l'exportation de gaz naturel aux États-Unis (GH-5-89) et la tarification du transport de gaz et de pétrole par pipeline; la représentation devant la Cour du Québec concernant une décision du ministre relativement à la **Loi sur les mines**; l'élaboration d'un projet de loi modifiant la **Loi sur la société de récupération et d'exploitation forestière**; l'élaboration du projet de loi modifiant la **Loi sur la société québécoise d'initiative pétrolière**; la représentation devant la Commission d'accès à l'information; l'approvisionnement en matière ligneuse dans les forêts du domaine public en relation avec les demandes de groupes autochtones, notamment les Algonquins du lac Barrière; la collaboration étroite avec le procureur général du Québec concernant des représentations devant certains tribunaux pour des projets hydroélectriques, notamment le Complexe Grande-Baleine.

Le ministère a poursuivi son action en ce qui a trait aux activités relatives aux sociétés d'État.

Il a participé activement à l'analyse des plans de développement d'Hydro-Québec, de REXFOR, de SOQUEM, de SOQUIP et de la SDBJ. Il a également produit pour la haute direction plusieurs analyses et avis sur des questions de nature corporative et financière. De plus, il a analysé plusieurs mémoires présentés dans le cadre de la commission parlementaire sur la situation et les perspectives de l'énergie électrique au Québec.

Le ministère a été particulièrement actif dans des dossiers concernant l'environnement, et notamment les modifications apportées à la **Loi sur la qualité de l'environnement**. Il a participé à divers travaux du ministère des Affaires internationales visant à établir une position québécoise dans des dossiers à caractère international. Il a préparé une évaluation des impacts d'une réduction accélérée de certains tarifs en vertu de l'Accord de libre-échange. Il a également participé avec le ministère des Affaires internationales à une analyse visant à déterminer la vulnérabilité de certains programmes administrés par le ministère à l'imposition de droits compensateurs du côté américain. Il a coordonné la production de la programmation des activités à caractère international du ministère pour les besoins de planification du ministère des Affaires internationales et du nouveau Comité de coordination des Affaires internationales (CCAI), présidé par le ministre des Affaires internationales et composé de sept autres ministres.

Il a participé aux travaux de réévaluation du programme de la réforme cadastrale en élaborant des stratégies de financement du plan de relance.

Enfin, au chapitre de l'évaluation des programmes, il importe de mentionner la coordination des travaux de préparation et de production du plan ministériel de gestion de programmes pour l'exercice 1990-1991.

En ce qui concerne les activités de coordination des Affaires autochtones, le ministère a assuré la coordination des interventions ministérielles découlant de la mise en oeuvre de la convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et la convention du Nord-Est québécois (CNEQ), notamment en ce qui a trait à l'application de la **Loi sur le régime des**

terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec. Le ministère a participé activement au dossier Grande-Baleine, principalement en regard de sa dimension autochtone. Il a participé également à la négociation avec le Conseil des Attikamek et des Montagnais concernant les revendications territoriales globales. Il a fourni, notamment, l'expertise et la documentation afférente aux divers dossiers des revendications des autochtones. Plus particulièrement, le ministère poursuit des études historiques sur la localisation des autochtones sur le territoire du Québec; des études spécifiques sont en cours concernant les nations algonquines et cries. Le ministère a aussi produit une série de publications, sous le titre Études amérindiennes afin de diffuser le résultat de ses recherches. Une première publication intitulée Étude sur la présence des Mohawks au Québec méridional de 1534 à nos jours a été lancée en février 1991.

Annexes

Annexe 1

Fonctions et pouvoirs de la ministre de l'Énergie et des Ressources

Les fonctions et pouvoirs de la ministre de l'Énergie et des Ressources, définis à l'article 12 de la **Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources** (L.R.Q., chapitre M-15.1) comprennent :

— l'application des lois sur l'arpentage, le cadastre, la cartographie et les ressources minérales, hydrauliques et énergétiques;

— la gestion et l'octroi des droits de propriété et d'usage des ressources hydrauliques, minérales et énergétiques du domaine public;

— l'élaboration et l'exécution de plans et programmes pour la mise en valeur, l'exploitation et la transformation au Québec des ressources hydrauliques, minérales et énergétiques;

— la prestation de services spécialisés de prise de vues aériennes, de cartographie, de géodésie, de télédétection, d'arpentage et de cadastre ainsi que la diffusion de l'information dans ces domaines;

— l'établissement de laboratoires de recherches minéralogiques, métallurgiques, hydrauliques et énergétiques;

— l'aménagement, la conservation et l'amélioration des terres du domaine public;

— l'établissement et la gérance de la cartographie et des réseaux géodésiques officiels du Québec et l'intégration des arpentages et de la cartographie effectués pour le gouvernement du Québec;

— l'arpentage des terres du domaine public;

— le maintien et le respect de l'intégrité territoriale du Québec;

— la gestion des terres du domaine public, conformément à la **Loi sur les terres du domaine public** (chapitre T-8.1);

— la tenue de registres des droits concédés se rapportant au domaine public;

— le contrôle et l'exploitation des ressources hydrauliques concédées;

— l'accélération de l'expansion d'Hydro-Québec en lui assurant notamment l'exploitation des forces hydrauliques disponibles;

— le maintien des approvisionnements en énergie;

— l'élaboration de programmes de conservation de l'énergie;

— la surveillance de la qualité des produits énergétiques et de la sécurité de leur distribution.

La ministre de l'Énergie et des Ressources a également la responsabilité des organismes suivants :

— Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5);

— Régie du gaz naturel (L.R.Q., c. R-8.02);

— Société québécoise d'initiatives pétrolières (L.R.Q., c. S-22);

— Office de planification et de développement du Québec (L.R.Q., c. O-3);

— Société québécoise d'exploration minière (L.R.Q., c. S-19);

— Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2).

Fonctions et pouvoirs du ministre des Forêts

Les fonctions et pouvoirs du ministre des Forêts, définis au chapitre II de la **Loi sur le ministère des Forêts** (1990, c.64) consistent à :

— élaborer, proposer et mettre en oeuvre une politique forestière qui a pour objectifs le maintien ou la reconstitution du couvert forestier, la protection de l'ensemble des ressources du milieu forestier, l'utilisation optimale des ressources forestières et le développement d'activités économiques reliées à leur exploitation et à leur transformation;

— gérer tout ce qui se rattache à l'aménagement forestier dans les forêts du domaine public;

— assurer, dans les forêts du domaine public, la compatibilité des activités d'aménagement forestier avec les affectations prévues aux plans d'affectation visés à la section III du chapitre II de la **Loi sur les terres du domaine public** (L.R.Q., c. T-8.1);

— favoriser la mise en valeur des forêts privées;

— constituer, dans les forêts du domaine public, des unités d'aménagement forestier et y allouer, jusqu'à concurrence de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu, des volumes de bois ronds pour l'approvisionnement d'usines de

transformation, en tenant compte des autres sources d'approvisionnement disponibles;

— réaliser, conformément à la loi, des activités d'aménagement forestier;

— élaborer et exécuter des plans et des programmes pour la conservation, l'exploitation et la transformation au Québec des ressources forestières;

— élaborer et mettre en oeuvre des programmes de recherche et de développement dans les domaines de la foresterie et de la transformation des ressources forestières;

— veiller à la protection des ressources forestières contre l'incendie, les épidémies et les maladies et au contrôle phytosanitaire;

— contribuer au développement, à l'adaptation et à la modernisation des usines de transformation du bois et des autres activités utilisatrices de matière ligneuse;

— favoriser la mise en marché et la vente des produits provenant des forêts;

— assurer l'apport du secteur forestier au développement régional;

— appliquer les lois concernant les forêts;

— exercer toute autre fonction que lui attribue le gouvernement relativement aux forêts.

Le ministre des Forêts a également la responsabilité de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestier du Québec (L.R.Q., c. S-12).

Annexe 2

Lois administrées par la ministre de l'Énergie et des Ressources

La ministre de l'Énergie et des Ressources administre les lois suivantes dans les secteurs ci-après désignés :

Terres du domaine public

— Loi sur les arpentages (L.R.Q., c. A-22);

— Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1);

— Loi sur les terres du domaine public (L.R.Q. c. T-8.1);

— Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11);

— Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1);

— Loi sur les biens en déshérence ou confisqués (L.R.Q., c. B-5);

— Loi approuvant la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67);

— Loi approuvant la Convention du Nord-Est québécois (L.R.Q. c. C-67.1);

— Loi sur la Société de développement autochtone de la Baie-James (L.R.Q., c. S-9.1).

Mines

— Loi sur les mines (à l'exception des dispositions concernant les chemins miniers dont la responsabilité est assumée par le ministre des Transports) (L.R.Q., chap. M-13.1);

— Loi concernant les droits sur les mines (L.R.Q., D-15);

— Loi sur la Société québécoise d'exploration minière (L.R.Q., c. S-19);

— Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2).

Énergie

— Loi sur la Régie du gaz naturel (L.R.Q., c. R-8.02);

— Loi sur la distribution du gaz (L.R.Q., c. D-10);

— Loi sur la Société québécoise d'initiatives pétrolières (L.R.Q., c. S-22);

— Loi sur l'utilisation des produits pétroliers (L.R.Q., c.U-1.1);

— L'article 3 et la section VIII de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13);

— Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5);

— Loi sur l'exportation de l'électricité (L.R.Q., c. E-23);

— Loi sur les systèmes municipaux et les systèmes privés d'électricité (L.R.Q., c. S-41);

— Loi sur le développement de la région de la Baie-James (L.R.Q., c.D-8), à l'exception des articles 34 à 40 dont l'application est confiée au ministre des Affaires municipales.

Autochtones

— Loi sur l'administration régionale crie (L.R.Q., c. A-6.1);

— Loi approuvant la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (L.R.Q., c. C-67);

— Loi approuvant la Convention du Nord-Est québécois (L.R.Q., c. C-67.1);

— Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. R-13.1);

— Loi sur la Société de développement autochtone de la Baie-James (L.R.Q., c. S-9.1);

— Loi sur la Société Eeyou de la Baie-James (L.R.Q. c. S-16.1).

Autres

— Loi sur l'office de planification et de développement du Québec (L.R.Q., c. O-3);

— Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources (L.R.Q., c. M-15.1).

Lois administrées par le ministre des Forêts

Le ministre des Forêts administre les lois suivantes :

— Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., c. C-78);

— Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., c. C-78.1);

— Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);

— Loi sur le fonds forestier (L.R.Q., c. F-3.3);

— Loi sur le prix du bois à pâte vendu par des agriculteurs et des colons (L.R.Q., c. P-25);

— Loi sur les compagnies de flottage (L.R.Q., c. C-42);

— Loi sur les mesureurs de bois (L.R.Q., c. M-12.1);

— Loi sur le mérite forestier (L.R.Q., c. M-11.1);

— Loi sur la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestier du Québec (L.R.Q., c. S-12);

— Loi sur le ministère des Forêts (1990, c. 64).

Annexe 3

Cadres supérieurs et intermédiaires Ministère de l'Énergie et des Ressources

Directeur général des opérations régionales
Yvon Fortin

Conseiller
Germain D. Girard

Secrétaire du ministère
Louis-Gilles Picard

Directeur général de la planification et de l'évaluation
Robert Deffrasnes

Conseiller
Raymond Moisan

Directeur des sociétés d'État et planification
René Paquette

Directrice des communications
Louise Boucher

Directeur de la vérification interne
Alain Chassé

Sous-ministre adjoint à l'administration
Jean Renaud Poirier

Directeur des ressources humaines
Serge Tourangeau

Service des relations du travail et de la sécurité
Alain Blouin

Service organisation administrative et dotation
Hélène Dupuis

Directeur des ressources matérielles
Jean-Claude Legault

Directeur des ressources financières
Jacques Blouin

Directeur des ressources informationnelles
Pierre McKenzie (par intérim)

Sous-ministre associé aux Terres
Guy Morneau

Directeur de la planification et du développement
Yves Rancourt

Directeur des systèmes informationnels
Pierre Leblanc

Directrice gestion administrative et de diffusion
Francine Beaulieu

Directeur des relevés techniques
Claude de Saint-Riquier

Service de la géodésie
Hubert Rousseau

Service de la cartographie
Pierre Tessier

Directrice des levés fonciers
Jocelyne Lefort

Service du cadastre
Laval Pineault

Division cadastre — Bureau Montréal
Julien Lacroix

Directeur de la gestion du territoire
Jean-Yves Dupéré

Service de la concession des terres
Marie-France Bélanger

Service de l'intégrité du territoire
Monique Léonard

Service de l'aménagement des terres
Réal Perron

Sous-ministre associé aux Mines
Onil Roy

Conseiller
Jean-Pierre Lalonde

Secrétariat administratif
Dominique Jacques

Directeur général de l'industrie minérale
Jacques Lebuis

Conseiller
Jean-Guy Léger

Directeur des redevances et des titres miniers
Raymond Boutin

Service de l'imposition minière
Hélène Bélanger

Service des titres miniers
Georges Cockburn

Service systèmes de gestion des lois
Denise Malo

Directeur de l'analyse économique et du développement minier
Gilles Mahoney

Service du développement minier
Yvon Laliberté

Service statistique et économie minérale
Henri-Yvon Bédard

Sous-ministre adjoint à l'exploration géologique et minérale
Robert Y. Lamarche

Directeur de la recherche géologique
Jean-Louis Caty

Service géologique du Québec
Jules Cimon

Service géologique du Nord-Ouest
Alain Simard

Directeur de l'assistance à l'exploration minière
André Bissonnette

Conseiller
François Dompierre

Service de la géoinformation
Bertrand Warren

Directeur général — Centre de recherches minérales
Jacques Saint-Cyr

Service administration et systèmes de gestion
Albert Allard

Directeur des applications industrielles
Marc Pichette

Service de l'optimisation des opérations
Simon Turmel

Service du développement des procédés
Jean Gobeil

Directeur du développement de la technologie
Alain Claveau

Service des projets de développement technologique
Jean-Marc Robert

Service du laboratoire d'analyses
Marc Bisson

Sous-ministre associé à l'Énergie
Gérard Prévost

Directeur du bureau de l'efficacité énergétique
Sohel Zariffa

Service des programmes
Claude-Bernard Charrier

Service conseils et information
Marie-Christine Detuncq

Directeur général de la planification
Jean-Pierre Pellegrin

Directeur des études et statistiques
Florent Côté

Directeur des politiques
Claude Desjarlais

Directrice générale des hydrocarbures
Louise Ouellet

Directeur des produits pétroliers
Pierre Lavallée

Directeur du gaz naturel
Gille Dufour

Directeur du pétrole
Guy Bouchard

Service inspection Québec
Paul-Émile Veillette

Service inspection Montréal
Lionel Couture

Service administratif
Jean Bérubé

Conseiller
Claude Y. Turgeon

Directeur général de l'électricité et de l'aménagement
Bruno Duchesne

Directeur de l'électricité
Gaby Polisois

Directrice de l'aménagement
Michèle Laberge

Directeur des évaluations financières
Pierre Dupont

Service administration et renseignements
Bernard Beaudin

Service de la production multimédia
Carolle Belleau

Division édition géoinformation
Patrick Rissmann

Centre diffusion géoinformation
Jean-Marc Charbonneau

Division du service à la clientèle et de l'enregistrement des titres
Denis Fortin

Division renouvellement et exploitation
Rémy Maranda

Service et coordonnateur projets
André Lemay

Division minéraux industriels, métaux soutien technique
Georges-Henri Cloutier

Division information de gestion
Alain Hamel

Division des services à la clientèle
Patrice Hunt

Division de la cartographie fondamentale
Bernard Plante

Division de la cartographie thématique
Julien Duval

Division des levés et des données de base
Raynald Cyr

Transactions foncières — Opérations régionales
Yves Lafrenière

Cadres supérieurs et intermédiaires
Secteur Forêts

Sous-ministre associé
Bernard Harvey

Directeur de la planification
Réal Saint-Laurent (par intérim)

Sous-ministre adjoint et directeur général du développement
Rémy Girard

Directeur général adjoint au développement
Émile Ouellet

Directeur des programmes
Marc Ledoux (par intérim)

Service de l'aménagement forestier
Cécile Saint-Pierre (par intérim)

Service mise en valeur des forêts privées
Yves Gagnon

Service de l'éducation en conservation
Michel Grondin

Directeur de l'évaluation environnementale
Gilles Gaboury (par intérim)

Directeur de la gestion des stocks forestiers
Jean Brunet (par intérim)

Directeur du développement industriel
Jean-Paul Gilbert

Service des études économiques et commerciales
André D'arcy

Service du développement technologique et industriel
Bernadette Crombé

Directeur de la recherche
Yvon Martin

Service de la recherche appliquée
Jean-Guy Davidson

Service de l'amélioration des arbres
Gilles Vallée

Service des laboratoires
Rénald Hawey

Sous-ministre adjoint et directeur général des opérations
Bernard Harvey

Directeur général adjoint des opérations
Jacques Caron

Service mesurage et facturation
Roland Therrien

Directeur de la conservation des forêts
Guy Boissinot

Service de la protection contre le feu
Régis Proulx

Service protection contre les insectes et les maladies
Louis Dorais

Directeur de l'assistance technique
Marc-André Turgeon

Service des techniques d'intervention
Michel Tremblay

Administrateur régional — Bas-Saint-Laurent
Pierre Cornellier

Administrateur régional — Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
André Paul

Administrateur régional — Saguenay—Lac-Saint-Jean
Serge Ruel (par intérim)

Administrateur régional — Québec
Roger Giguère

Administrateur régional — Trois-Rivières
Gaston Côté

Administrateur régional — Estrie
Denis Gagnon (par intérim)

Administrateur régional — Montréal
Louis-René Pedneault

Administrateur régional — Outaouais
Jacques Robitaille

Administrateur régional — Abitibi-Témiscamingue
Henrico Laberge

Administrateur régional — Côte-Nord
Roger Lafrance

Tableaux

TABLEAU 1
Terres : Répartition des volumes d'activités par point de service et par catégorie de requêtes en 1990-1991

Catégorie de requêtes	Points de service				Totaux
	Arpentage	Cadastre	Cartographie	Géodésie	
	N				
Requêtes					
Téléphoniques	270	6 412	14 453	4 819	25 954
Par courrier	509	4 201	5 857	575	11 142
Aux comptoirs	3 232	5 412	9 298	745	18 687
Réservations de numéros de lots	—	9 954	—	—	9 954
Dépôts de documents cadastraux	—	11 886	—	—	11 886
Totaux	**4 011**	**37 865**	**29 608**	**6 139**	**77 623**

TABLEAU 2
Terres : Répartition des revenus par catégorie de produits en 1990-1991

Catégorie de produits	Quantité (documents)	Revenus ('000 $)
Sous-total	**452 630**	**2 202**
Photographies aériennes	280 080	1 642
Documents cartographiques	74 870	320
Documents cadastraux	30 290	89
Documents d'arpentage	24 350	35
Données géodésiques	33 080	60
Autres documents et services	9 960	56
Services spécialisés	—	**3 776**
Totaux*	**452 630**	**5 978**

* De plus, 738 fichiers numériques de cartes topographiques et cadastrales et près de 5 081 copies de différents produits dérivés ont aussi été vendus au profit du Fonds de la réforme du cadastre québécois pour un revenu supplémentaire de 217 000 $.

TABLEAU 3
Analyses énergétiques en 1990-1991

Secteur	Nombre	Dépens. énergétique		Économies décelées	
		kWh/1000	$/1000	kWh/1000	$/1000
Industriel	30	4 521 895	68 304	586 896	13 201
Commercial	66	1 137 040	20 221	150 953	3 887
Institutionnel	73	560 575	15 957	45 931	2 040
Total	**169**	**6 219 510**	**104 482**	**783 780**	**19 128**

TABLEAU 4
Études de faisabilité en 1990-1991

Secteur	Nombre	Investissement $/1000	Potentiel d'économie kWh/1000	Potentiel d'économie $/1000
Industriel	15	47 138	499 640	13 491
Commercial	9	317	7 542	575
Institutionnel	30	39 845	217 371	5 934
Total	**54**	**87 290**	**724 553**	**20 000**

TABLEAU 5
Aperçu de l'évolution de la demande des titres miniers au cours des deux dernières années

Titres miniers	Indice	1990-1991	1989-1990	Titres en vigueur au 31 mars 1991 N
Titre d'exploration				
— Claims	N			143 000
— Claims nouvellement enregistrés	N	18 500[e]	24 464	
— Claims renouvelés	N	32 000[e]	81 800	
— Permis de recherche de substances minérales de surface	N	680[e]	277	957
— Permis d'exploration minière	N	9	17	69
Titre d'exploitation				
— Baux miniers émis	N	3(7)	3	164
— Baux d'exploitation de substances minérales de surface	N			
— Titres exclusifs émis (en demande)	N	4(44)	0	19
— Titres non exclusifs émis	N	1 147	1 196	1 147
— Concessions minières en vigueur[1]	N	—	—	263
Autres				
— Actes de transfert	N	410	686	s.o.
— Travaux déclarés	$	79 519 651	71 892 600	s.o.
— Redevances perçues, sable et gravier	$	1 222 000[e]	1 476 249	s.o.
— Droits et redevances[2]	$	3 697 700[e]	4 789 437	s.o.

1. Les droits sont acquis et les concessions n'existent plus.
2. Les droits et redevances relèvent de la Loi sur les mines.

e : estimation
s.o. : sans objet

TABLEAU 6
Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral

Programme	Coût	Dépenses de 1985 à 1990
	'000 $	
Activités géoscientifiques	17 375,0	34 750,0
Recherche et développement sur l'amiante	3 418,2	5 475,2
Infrastructures de développement minéral	11 146,0	21 259,2
Désenclavement de l'industrie québécoise du minerai de fer	6 969,8	13 939,7
Information au public	125,0	207,4
Études technico-économiques et travaux d'expérimentation	4 595,0	7 120,2
Production et diffusion de documentation	2 000,0	4 000,0
Défense et promotion de l'amiante	1 000,0	2 000,0
Assistance à l'exploration	3 000,0	3 757,8
Assistance à l'industrie de l'amiante	5 000,0	2 493,3
Assistance technologique	1 370,9	781,3
Total	**56 000,0**	**95 784,1**

TABLEAU 7
Sommaire des droits[1] perçus ou remboursés du 1er avril 1987 au 31 mars 1991

Droits	1990-1991	1989-1990	1988-1989	1987-1988
		'000 $		
Droits perçus par acomptes provisionnels et cotisations	9 831	5 741	13 696	17 657
Remboursement de droits trop perçus	—	11 141	3 742	27 395
Crédit de droits remboursables pour perte	44 370	27 310	33 651	16 608

1. Les droits relèvent de la Loi concernant les droits sur les mines.

TABLEAU 8

Répartition de la production de plants, par région administrative et par centre de production en 1990-1991

Pépinières						
Gouvernementales		Privées		Compagnies forestières		Total régional
Endroit	'000 plants	Nom	'000 plants	Nom	'000 plants	'000 plants
01 Bas Saint-Laurent — Gaspésie						
	44 188,0		**18 180,0**		**4 576,0**	**62 368,0**
Sainte-Luce	12 314,0	Haut Plan-Vert	358,0	Rexfor	4 576,0	
Saint-Modeste	31 874,0	Sagrim	3 695,0			
		Solabri	4 650,0			
		Somival	3 701,0			
		SER Vallée (1)	2 441,0			
		Technofor	3 335,0			
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean						
	7 218,0		**22 115,0**			**29 333,0**
Normandin	7 218,0	Boucher	3 326,0			
		Ferland-Boileau	5 615,0			
		Fortin	2 555,0			
		Girardville	4 902,0			
		Laterrière	5 717,0			
03 Québec						
	7 645,0		**20 538,0**		**4 935,0**	**33 118,0**
Duchesnay	7 645,0	Bechedor	6 708,0	Donohue	4 935,0	
		CPPFQ (2)	9 104,0			
		Pampev (Féd.)	4 726,0			
04 Trois-Rivières						
	7 039,0		**8 008,0**		**6 210,0**	**21 257,0**
Grandes-Piles	7 039,0	Pampev	5 884,0	Stone-Consolidated	6 210,0	
		Reboisement-Mauricie	2 124,0			
05 Estrie						
	8 864,0		**9 959,0**			**18 823,0**
East-Angus	8 864,0	Reb. For-Estrie	9 959,0			
06 Montréal						
	10 461,0 (3)		**9 134,0**		**10 027,0**	**29 622,0**
Berthierville	10 461,0	Argenteuil	3 701,0	PFCP (4)	10 027,0	
		Hautes-Laurentides	5 433,0			
07 Outaouais						
			5 853,0			**5 853,0**
		Planfor	5 853,0			
08 Abitibi - Témiscamingue						
	10 398,0		**26 776,0**			**37 174,0**
Trécesson	10 398,0	Doralie	6 328,0			
		Énergie Verte	8 049,0			
		Guyenne	11 861,0			
		Christian	538,0			
09 Côte-Nord						
			1 672,0		**9 310,0**	**10 982,0**
		Colombier	1 672,0	Forestville	9 310,0	
Ensemble du Québec						
'000	**95 813,0**		**122 235,0**		**35 058,0**	**253 106,0**
%	**38**		**48**		**14**	**100**

1 : Société d'exploitation des ressources de la Vallée

2 : Centre de production de plants forestiers de Québec

3 : Inclut environ 1 602 000 plants de feuillus durs

4 : Produits forestiers Canadien Pacifique ltée

TABLEAU 9
Répartition, par région, de la récolte de cônes par le ministère dans les forêts publiques en 1990-1991*

Régions administratives		Récolte de cônes
		Hectolitres
01	Bas Saint-Laurent — Gaspésie	1 024
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	535
03	Québec	1 343
04	Trois-Rivières	1 460
05	Estrie	333
06	Montréal	739
07	Outaouais	299
08	Abitibi — Témiscamingue	1 127
09	Côte-Nord	149
Total		**7 009**

* Données préliminaires disponibles à la mi-juin 1991.

TABLEAU 10
Répartition des plants produits par les différents producteurs de l'entreprise privée en 1990-1991

Entreprise privée	Nombre de plants produits	
	'000	%
Pépinières affiliées à la Fédération des producteurs de bois du Québec	42 169	27
Entreprises privées indépendantes	44 508	28
Coopératives forestières	35 558	23
Industries forestières	35 058	22
Total	**157 293**	**100**

TABLEAU 11
Volumes de bois autorisés et récoltés par région administrative

Régions administratives		Volume autorisé	Volume récolté[1]
		(mètres cubes)	
01	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	3 500 572	2 767 391
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	7 753 181	6 904 338
03	Québec	1 015 178	781 776
04	Trois-Rivières	3 017 145	2 471 857
05	Estrie	52 650	38 532
06	Montréal	1 606 095	1 435 187
07	Outaouais	1 421 590	863 179
08	Abitibi — Témiscamingue	6 462 116	4 549 845
09	Côte-Nord	2 819 362	1 790 712
Total		**27 638 889**	**21 602 817**

1. Données provisoires au 31 mars 1991.

TABLEAU 12
Traitements sylvicoles réalisés dans les forêts publiques en 1990-1991

	Ministère		CAAF*		Total	
Activités	**(ha)**	**(MM)**	**(ha)**	**(MM)**	**(ha)**	**(MM)**
Préparation du terrain	**15 470**		**35 600**		**51 070**	
• Scarifiage	12 800		31 770		44 570	
• Déblaiement	2 670		3 830		6 500	
Plantation	**37 530**	**(82,5MM)**	**31 610**	**(71,4MM)**	**69 140**	**(153,9MM)**
• Résineux — racines nues	7 000	(15,3MM)	1 520	(3,3MM)	8 520	(18,6MM)
• Résineux — récipients	30 400	(66,9MM)	30 090	(68,1MM)	60 490	(135,0MM)
• Feuillus — récipients	130	(0,3MM)			130	(0,3MM)
Regarni	**650**	**(1,4MM)**	**2 290**	**(3,0MM)**	**2 940**	**(4,4MM)**
• Résineux — racines nues	60	(0,1MM)	70	(0,1MM)	130	(0,2MM)
• Résineux — récipients	590	(1,3MM)	2 220	(2,9MM)	2 810	(4,2MM)
Enrichissement			**438**	**(0,2MM)**	**438**	**(0,2MM)**
Ensemencement			**60**		**60**	
Établissement de peuplement	**30**		**276 200**		**276 230**	
• Coupe à blanc par bandes	30		2 730		2 760	
• Coupe progressive			5 000		5 000	
• Coupe à diamètre limité avec dégagement d'arbres d'avenir			270		270	
• Coupe de jardinage			21 600		21 600	
• Coupe avec protection de la régénération			112 200		112 200	
• Coupe à diamètre limité			24 900		24 900	
• Coupe à blanc totale			109 500		109 500	
Traitements non commerciaux	**10 100**		**17 660**		**27 760**	
• Éclaircie précommerciale						
Résineux	1 170		13 720		14 890	
Feuillus			90		90	
• Dégagement de la régénération						
Mécanique	3 450		50		3 500	
Phytocide — terrestre	5 480		970		6 450	
Phytocide — aérien			2 830		2 830	
Traitements commerciaux			**620**		**620**	
• Éclaircie par le haut — résineux			610		610	
• Éclaircie par le haut — feuillus			10		10	
Drainage	**190**		**370**		**560**	
Régénération d'aires d'ébranchement et d'empilement			**570**		**570**	
Récolte de lisières boisées			**860**		**860**	
Total	**63 970**	**(83,9MM)**	**366 278**	**(74,6MM)**	**430 248**	**(158,5MM)**

CAAF : Bénéficiaire de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

(MM) : En millions de plants.

* : Données préliminaires disponibles au mois de juin 1991.

(ha) : Superficie en hectares.

TABLEAU 13

Répartition, par région, des principaux travaux réalisés par le ministère dans les forêts publiques en 1990-1991

Régions administratives		Préparation de terrain	Nombre de plants		Dégagement de la régénération		Éclaircie précommerciale
			Plantation	Regarni	Mécanique	Phytocide terrestre	
		(ha)			(ha)	(ha)	(ha)
01	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	1 330	13 649 780	48 670		1 720	140
02	Saguenay — Lac-Saint-Jean	6 600	27 594 650		800	740	10
03	Québec	510	5 082 100	75 000	1 030	180	350
04	Trois-Rivières		6 965 460		680	1 680	250
05	Estrie	30	257 320	34 740			
06	Montréal	1 010	8 247 160	20 200			
07	Outaouais	2 120	5 606 590	76 010	440	350	
08	Abitibi — Témiscamingue	2 990	9 554 900	656 820	500	810	50
09	Côte-Nord	880	5 504 780	515 640			370
Total		**15 470**	**82 462 740**	**1 427 080**	**3 450**	**5 480**	**1 170**

(ha) = Superficie en hectares.